

**Veziens
vue du ciel**



P.13



P.17



P.47

Pour suivre toute l'actu de Veziens, rendez-vous sur notre site internet, l'appli mobile et sur les réseaux sociaux !



www.mairie-de-vezins.com

BRANGEON
Groupe

#BrangeonRecrute

4 métiers d'avenir à l'affiche !

CONDUCTEURS
Routiers (H/F)

CONDUCTEURS
Engins (H/F)

AGENTS DE RECUEIL
Déchèteries (H/F)

CONDUCTEURS
Véhicules de collecte (H/F)

Prenez les commandes, rejoignez-nous !
02 41 72 11 55 recrutement@brangeon.fr

O cœur de l'immo

Delphine & Richard
BIRAUD
vous accueillent du
Lundi au samedi.
07.86.02.97.45
rb@ocoeurdelimmo.fr

CONSEIL ET ESTIMATION OFFERTE
VENTE, ACHAT, LOCATION,
GESTION LOCATIVE
DIAGNOSTICS OFFERTS*

*voir condition

11, Place du Gerbier NUAILLE
Et 46, Boulevard de la Victoire CHOLET
www.ocoeurdelimmo.fr

GPI
GUMONT PROMOTION IMMO

PROMOTEUR - LOTISSEUR

4 rue de pineau - 49300 CHOLET
02 41 28 77 67
contact@guimontpromotion.immo

Dernières disponibilités de terrains à bâtir sur le lotissement de l'Épilletterie - Uezins

NOUVEAUTÉS ☞ Visitez notre site web pour les découvrir
www.guimontpromotion.immo

CHIRON
FIOUL

BP 30406
36-38 rue Pierre & Marie Curie
49304 CHOLET Cedex
Tél : 02 41 75 26 61
fioul@benjamin-chiron.fr

WWW.CHIRONPRO.COM

DAD
informatique.com

Vente & dépannage

- Ordinateur PC
- Mac
- Smartphone
- Tablette
- Alarme
- Vidéo-surveillance
- Domotique

02 41 555 661

3 rue du breuil lambert 49340 Nuillé

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Les séances et la nouvelle équipe municipale.....	4-5
Commission Finances.....	6-10
Commission Subventions, Perspective et Développement.....	11
Commission Patrimoine.....	12-13
Commission Éducation.....	14-15
Commission Urbanisme / Voirie.....	16-19
Commission Solidarité et Vie associative.....	20-22
Personnel communal.....	23
Communication.....	24-25
Airbnb.....	26
Etat Civil	27

VIE CULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE

Contacteur la presse.....	28
Les associations.....	28-41
Interview Lucas Bottereau.....	42

ÉCOLES

Infos écoles publique et privée.....	43-45
--------------------------------------	-------

PÉRISCOLAIRE – ACCUEIL DE LOISIRS

Infos activités.....	46
----------------------	----

INTERCOMMUNALITÉ

Déchèterie des Humeaux.....	47
Gestion des déchets.....	48-51
Choletbus 2 roues.....	52
Prime Accession.....	53
Bourses intercommunales.....	53

INFOS PRATIQUES

Inscription listes électorales.....	54
Recensement et JDC.....	54
Collecte Emmaüs.....	54
Paroisse Sainte Marie des Sources de l'Evre.....	54
Groupement achat de fioul.....	54
Encombrants.....	54
Déjections canines.....	55
Un bon usage des trottoirs.....	55
Entretien des pieds de murs.....	56
Elagage et entretien des arbres et haies.....	56
Feux de plein air.....	57
Lutte contre les nuisances sonores.....	57
Planning balayage et désherbage.....	57

VOS PLUS BEAUX CLICHÉS

Photos.....	58-59
-------------	-------



Chères Vezinaises, Chers Vezinais,

Cette année et l'année précédente, ont été marquées par une crise sanitaire mondiale (Covid-19, confinements, couvre-feux, mesures barrières, vaccinations...).

Pour chacune et chacun d'entre nous, ce fut un moment très difficile, où il a fallu nous adapter à cette situation inédite.

Nous avons tous appris à travailler dans l'urgence et de façon différente : écoliers, professeurs, monde économique, de la santé, du loisir, de la culture... Cette pandémie, nous a prouvé l'importance du lien social joué par les associations, qui ont été durement impactées, notamment par rapport aux manifestations annulées avec des répercussions, aussi bien sur leurs trésoreries que sur leurs effectifs.

Je souhaite avoir une pensée toute particulière pour celles et ceux qui nous ont quittés, et que nous n'avons pas pu accompagner dans cette douleur.

Au moment où j'écris ce mot, l'espoir est bon : baisse des contaminations, fin du port du masque en extérieur, et reprise de nos libertés.

Depuis le début du mandat et de cette pandémie, l'équipe municipale et les agents travaillent sans relâche pour que les projets avancent malgré le contexte sanitaire :

- La nouvelle gendarmerie pour une livraison courant septembre ou octobre,
- La base de loisirs de la Coulée des Douves sera opérationnelle courant septembre,
- Une étude de réhabilitation de la salle omnisports et de la salle des fêtes a été lancée,
- Une étude de transformation du bâtiment administratif de l'ancienne gendarmerie sera lancée dans les prochaines semaines, pour la transformer en maison de santé pluridisciplinaire avec la création d'un locatif à l'étage. Ce projet sera autofinancé par la vente des 6 logements de l'ancienne gendarmerie avec une priorité pour les primo-accédants.

Vous pourrez, à travers cet éditorial, retrouver l'essentiel des réalisations, des éléments de notre vie communale et intercommunale.

L'équipe municipale et moi-même, tenons à remercier l'ensemble des annonceurs présents dans ce dernier P'tit Vezinais. Grâce à eux, le bulletin s'autofinance.

Enfin, nous souhaitons remercier tous les services et toutes les personnes qui ont participées à maintenir le lien social (transport solidaire, banque alimentaire...), et toutes celles et ceux qui se sont investis dans la solidarité.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, un très bel été et une bonne lecture.

Prenez soin de votre famille, de vos amis et de vous-même.

Au plaisir de pouvoir vous rencontrer de nouveau lors des prochaines manifestations.

Cédric VAN VOOREN
Maire de Veziins



- Mairie de Veziins
Place Flandres Dunkerque - 49340 VEZINS
- 02 41 49 02 60**
- mairie@mairie-de-vezins.com
- www.mairie-de-vezins.com

HORAIRES MAIRIE DE VEZINS

Lundi - Mercredi - Vendredi : 9h00-12h00/14h00-18h30
Mardi - Jeudi - Samedi : Fermé

HORAIRES AGENCE POSTALE COMMUNALE

(Dans les locaux de la mairie)
Lundi - Mercredi - Vendredi : 9h00-12h00/14h00-18h30
Mardi - Jeudi - Samedi : Fermé

LES SÉANCES

Du Conseil Municipal

A Vezins, le Conseil Municipal se réunit une fois par mois (obligation légale une fois par trimestre). Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Des places sont réservées au public, qui peut ainsi assister aux débats. Toutefois, les textes n'autorisent pas de prise de parole du public ni aucun signe de manifestation. Ce sont les élus, représentant les citoyens, qui présentent les dossiers, participent aux débats et votent les délibérations. Les séances se tiennent dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Calendrier pour 2021

- ▶ Mercredi 28 juillet à 18 h 30
- ▶ Mercredi 8 septembre à 18 h 30
- ▶ Mercredi 6 octobre à 18 h 30
- ▶ Mercredi 27 octobre à 18 h 30
- ▶ Mercredi 10 novembre à 18 h 30
- ▶ Mercredi 15 décembre à 18 h 30

Les comptes-rendus des séances sont consultables sur le site internet de la mairie :

 www.mairie-de-vezins.com, rubrique "Vie Municipale et Intercommunalité".

Ils sont également affichés sous huit jours dans les panneaux extérieurs de la mairie, comme le prévoit la loi.



Salle du Conseil Municipal

LA NOUVELLE ÉQUIPE

Municipale



manquante sur la photo, Valérie CHOIMET

L'élection des conseillers municipaux a eu lieu le dimanche 15 mars 2020. Les 19 conseillers ont été élus au 1^{er} tour du scrutin. Cédric Van Vooren a été réélu pour un 3^{ème} mandat.

En raison de la crise sanitaire de COVID-19, la mise en place a été un peu particulière. En effet, l'ancienne équipe a dû continuer jusqu'à la prise de fonction des nouveaux élus le 27 mai 2020.

Depuis le début de l'année 2021, deux adjoints ont décidé de laisser leurs places pour des raisons personnelles. Découvrez l'ensemble de l'équipe municipale ainsi que leurs commissions.



LE MAIRE

Cédric VAN VOOREN

Président de l'ensemble des Commissions, Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Vice-Président Gestion des Déchets à l'Agglomération du Choletais, Vice-Président de l'Agence pour la Promotion du Choletais, Président du Syndicat Valor3E, Président Directeur Général de la SPL UNITRI

LES ADJOINTS



Nadia BOUHATMI

1^{ère} adjointe
Subventions, Perspective
& Développement



Claude POISSONNEAU

2^{ème} adjoint
Patrimoine



Mathieu FARDEAU

3^{ème} adjoint
Éducation



Jean René BARILLÈRE

4^{ème} adjoint
Urbanisme / Voirie



Linda DEROUINEAU

5^{ème} adjointe
Solidarité & Vie Associative

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Liliane TIJOU

Conseillère municipale déléguée
Associations et Marché communal



Marylène COTTENCEAU

Conseillère municipale déléguée
Solidarité & Éducation

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Magali ROTURIER

Conseillère municipale
Commission : Subventions,
Perspective & Développement



Bernard CESBRON

Conseiller municipal
Commissions : Patrimoine,
Urbanisme / Voirie



Stève KOCHAN

Conseiller municipal
Commission :
Patrimoine



Valérie CHOIMET,

Conseillère municipale
Commission :
Éducation



Anne MALINGE

Conseillère municipale
Commission : Éducation



Luciane HELBECQUE

Conseillère municipale
Commission : Éducation



Ange SABATINI

Conseiller municipal
Commission : Urbanisme / Voirie



Frédéric ROBERT

Conseiller municipal
Commission :
Urbanisme / Voirie



Blandine BINET

Conseillère municipale déléguée
Commission :
Urbanisme / Voirie



Joseph CRESTIN

Conseiller municipal
Commission : Solidarité
& Vie Associative



Véronique BARRÉ

Conseillère municipale
Commission : Solidarité
& Vie Associative

COMMISSION

Finances



Cédric VAN VOOREN
Maire de Veziins



Nadia BOUHATMI
1^{ère} Adjointe



Claude POISSONNEAU
2^{ème} Adjoint



Mathieu FARDEAU
3^{ème} Adjoint



Jean René BARILLÈRE
4^{ème} Adjoint



LINDA DEROUINEAU
5^{ème} Adjointe



Liliane TIJOU
Conseillère municipale
déléguée



Marylène COTTENCEAU
Conseillère municipale
déléguée



Ange SABBINI
Conseiller municipal



Magali ROTURIER
Conseillère municipale



Luciane HELBECQUE
Conseillère municipale



Joseph CRESTIN
Conseiller municipal



Véronique BARRÉ
Conseillère municipale



Frédéric ROBERT
Conseiller municipal



Valérie CHOIMET
Conseillère municipale



Bernard CESBRON
Conseiller municipal



Blandine BINET
Conseillère municipale



Stève KOCHAN
Conseiller municipal



Anne MALINGE
Conseillère municipale



Antoine MALLET
Directeur Général
des Services

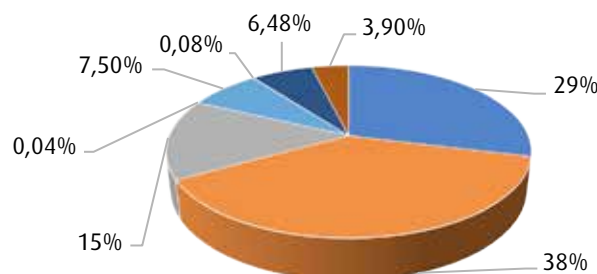
Avec la décision modificative n°1 pour ajustement et reprise des résultats de l'exercice précédent suite à l'adoption du compte administratif 2020, le budget s'équilibre à 1 298 785.00 € en fonctionnement et 828 818.00 € en investissement. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2021 a été voté le 16 décembre 2020 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

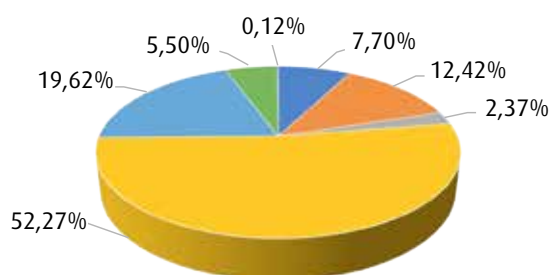
1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement 1 298 785.00 €	
■ Charges de gestion générale	374 145.00 €
■ Charges du personnel	490 605.00 €
■ Autres charges de gestion courante (subventions associations, OGEC, indemnités élus...)	193 020.00 €
■ Charges financières	5 200.00 €
■ Charges exceptionnelles	95 710.00 €
■ Atténuation de produits	10 000.00 €
■ Virement à la section d'investissement	80 105.00 €
■ Amortissement	50 000.00 €



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les charges sociales, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (cantine, accueil de loisirs, accueil périscolaire, ...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



Recettes de fonctionnement 1 298 785.00 €	
■ Report 2020	100 000.00 €
■ Produits des services	161 500.00 €
■ Remboursement sur rémunérations de personnel	30 750.00 €
■ Impôts et taxes	678 920.00 €
■ Dotations et subventions	254 820.00 €
■ Autres produits de gestion courante	71 285.00 €
■ Recettes exceptionnelles	1 510.00 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

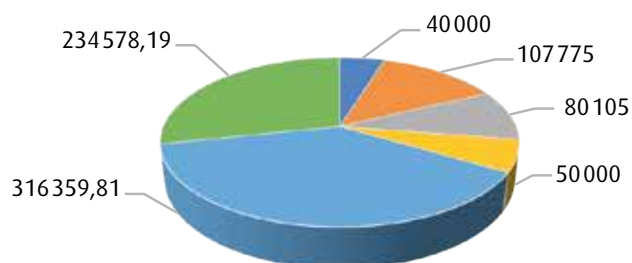
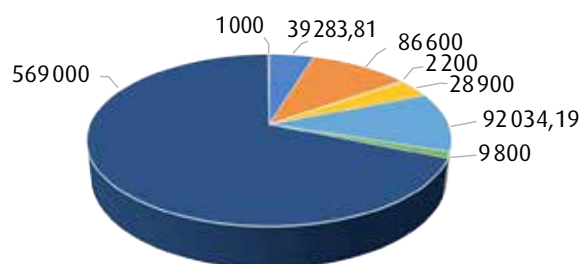
Le budget d'investissement regroupe :

► **En dépenses:** toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, ainsi que le remboursement du capital des emprunts. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

► **En recettes:** deux types de recettes coexistent: les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues.

Dépenses d'investissement 828 818.00 €

Report 2020	39 283.81 €
Remboursements emprunts	86 600.00 €
Logiciel et frais d'études	2 200.00 €
Travaux sur Bâtiments	28 900.00 €
Voirie	92 034.19 €
Acquisition de matériel	9 800.00 €
Aménagement de la coulée des douves	569 000.00 €
Divers (Opérations d'ordre)	1 000.00 €



Recettes d'investissement 828 818.00 €

Taxe locale d'équipement et Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	40 000.00 €
Subventions	107 775.00 €
Virement de la section de fonctionnement	80 105.00 €
Amortissement	50 000.00 €
Emprunts	316 359.81 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	234 578.19 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2021

Associations	Montant attribué
OCCE - Ecole publique de l'Evre	2 568 €
OCCE - Ecole publique de l'Evre	1 200 € (projet cirque, reversement subvention perçue par la commune de la Région suite à une demande de l'APEC)
OGEC - Ecole privée St Joseph	2 160 €
OGEC - Ecole privée St Joseph	3 810 € (trajets)
Amicale des Donneurs de Sang	200 €
Olympique SalTourVezinsCoron (OSTVC)	1 000 €
Bibliothèque Marque-Pages	3 496 €
Groupement de protection des cultures	580 €

TAUX D'IMPOSITION

Vote des taux

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, en 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est affectée à l'Etat, pour finir sa suppression en 2023.

C'est la fin du dégrèvement au bénéfice d'une exonération totale (pour 80% de la population) ou à hauteur de 30% pour la population restante.

Les communes bénéficient du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties : le taux de référence 2021 pour la commune correspond au taux de 2020 majoré du taux départemental 2020.

Lors de sa séance du 7 avril 2021, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 1.09% par rapport à 2020 soit pour 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti: 42.75% (comprend la part départementale)

- Taxe foncière sur le non bâti: 42.75%

TARIFS



Concessions cimetièrre

- 30 ans - 1 m² : 30 €
- 30 ans - 2 m² : 60 €
- 30 ans - 4 m² : 120 €
- 30 ans - caverne: 350 €
- 15 ans - colombarium - une plaque non gravée incluse: 750 €
- 30 ans colombarium - une plaque non gravée incluse: 935 €
- Gravure plaque columbarium: 15 € la lettre
- Dispersion Jardin du Souvenir - une plaque incluse: 50 €

Locations de tables et de bancs

Disponibles à la location :

- 13 tables en bois (3m x 80 cm) - Environ 12 personnes par table
- 24 bancs en bois
- 1 table et 2 bancs: 5 €
- Chaque lot supplémentaire: 2 €

Les tables et bancs sont à retirer sur rendez-vous à la Maison Commune de Loisirs, le vendredi après-midi, pour une restitution le lundi matin. La location est gratuite pour les associations Vezinaises.



Restaurant scolaire

Tarifs applicables à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 :

- Repas enfant Vezinais: 4,05 €
- Repas enfant Extérieur: 4,90 €
- Repas adulte: 5,50 €
- Bris de vaisselle: 0,55 €
- Bris de couvert: 0,50 €

Accueil de Loisirs et Périscolaire

Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire)

Quotient familial CAF/MSA	Tarifs familles Vezins	Tarifs familles extérieures
Quotient inférieur à 600 €	1,05 € la demi-heure, soit 2,10 € l'heure	1,25 € la demi-heure, soit 2,50 € l'heure
Quotient entre 601 et 720 €	1,25 € la demi-heure, soit 2,50 € l'heure	1,40 € la demi-heure, soit 2,80 € l'heure
Quotient entre 721 et 1000 €	1,40 € la demi-heure, soit 2,80 € l'heure	1,50 € la demi-heure, soit 3,00 € l'heure
Quotient supérieur à 1000 € et autres	1,50 € la demi-heure, soit 3,00 € l'heure	1,55 € la demi-heure soit 3,10 € l'heure

Le matin de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h00, la facturation se fait à la demi-heure de présence de l'enfant et est calculée en fonction du quotient familial.

Accueil de loisirs périscolaire des mercredis et extrascolaire applicables aux familles de Vezins et de Chanteloup-les-Bois

Quotient familial CAF /MSA	Journée avec repas 8h30-17h30	Journée sans repas 8h30-12h30 13h30-17h30	½ journée avec repas 8h30-14h00 ou 12h00-17h30	½ journée sans repas 8h30-12h30 ou 13h30-17h30	Sortie	Garde matin et soir
< 600 €	10,00 €	6,50 €	8,00 €	4,50 €	Supplément de 3,00 €	0,60 € le ¼ d'heure
601 à 720 €	14,25 €	10,75 €	11,25 €	7,75 €		
721 à 1000 €	15,25 €	11,75 €	11,75 €	8,25 €		
> 1000 € et autres	15,75 €	12,25 €	12,25 €	8,75 €		

Accueil de loisirs périscolaire des mercredis et extrascolaire applicables aux familles extérieures (hors Chanteloup-les-Bois)

Quotient familial CAF/MSA	Journée avec repas 8h30-17h30	Journée sans repas 8h30-12h30 13h30-17h30	½ journée avec repas 8h30-14h00 ou 12h00-17h30	½ journée sans repas 8h30-12h30 ou 13h30-17h30	Sortie	Garde matin et soir
< 600 €	12,00 €	8,50 €	10,00 €	6,50 €	Supplément de 3,00 €	0,60 € le ¼ d'heure
601 à 720 €	16,25 €	12,75 €	13,25 €	9,75 €		
721 à 1000 €	16,75 €	13,25 €	13,75 €	10,25 €		
> 1000 € et autres	19,75 €	16,25 €	14,25 €	10,75 €		

Le montant du supplément demandé aux familles pour les veillées nocturnes organisées par l'accueil de loisirs extrascolaire est fixé à 5 € par enfant. Ce montant comprend les coûts du repas et de l'animation.

Tarifs salles communales

Maison Commune de Loisirs et Salle Annexe

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, pour les différentes manifestations dans la Maison Commune de Loisirs :

ACTIVITÉS		Salle Principale	Salle Annexe	Les 2 salles
Associations concours de belote, loto, jeux, ...	Vezins	115 €	75 €	190 €
	Extérieur	330 €	205 €	530 €
Manifestations associatives entrées payantes ou sur cartes	Vezins	310 €	160 €	470 €
	Extérieur	530 €	265 €	790 €
Particuliers et sociétés (réunions prof., repas de famille, de classe, ...)	Vezins	220 €	125 €	345 €
	Extérieur	275 €	175 €	445 €
Vin d'honneur	Vezins	115 €	75 €	190 €
	Extérieur	330 €	205 €	530 €
Mariage	Vezins	400 €	/	610 €
	Extérieur	645 €	/	995 €
Journée supplémentaire	Vezins et Extérieur	150 €	110 €	260 €
1/2 journée supplémentaire	Vezins et Extérieur	75 €	55 €	130 €
Chauffage au-delà de 4 heures	Par heure	25 €	20 €	/
Arrhes	50 % du montant total de la location			
Cauton forfaitaire	750 €			
Cauton ménage	150 €			
Vidéoprojecteur + Sono	50 €/location			



MCL



Salle Annexe

Rappel pour les associations :

Les associations culturelles, sportives et de loisirs (hors associations scolaires) ont le droit à une location gratuite d'une journée de la MCL (salle principale ou salle annexe), ainsi qu'un tarif réduit par an de 75 euros pour une journée de location de la MCL (salle principale ou salle annexe), que cela soit pour une manifestation payante ou non payante. Toute journée supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.

Les écoles ou associations scolaires (OCCE, OGEC, APEL, APEC) seront considérées comme une même entité et ont droit, par an, à deux locations gratuites d'une journée de la MCL (salle principale ou salle annexe), ainsi que 2 tarifs réduits de 75 euros pour une journée de location de la MCL (salle principale ou salle annexe). Toute journée supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.

Les associations Vezinaises qui veulent organiser une galette des rois, bénéficieront d'une gratuité journalière sur une salle uniquement. La manifestation devra se dérouler entre le 1^{er} et le 31 janvier inclus, sous réserve de disponibilité. En dehors de ces dates, le tarif normal s'appliquera.

Les associations Vezinaises n'organisant pas de galette des rois pourront bénéficier, dans l'année, de la gratuité d'une des deux salles à l'occasion de l'assemblée générale.

Le prêt de la sono et du vidéoprojecteur est gratuit pour les associations vezinaises.



Maison Commune de Loisirs et Salle Annexe

Salle Saint Pierre et Maison des Associations



Salle Saint Pierre



Maison des Associations

Pour les entreprises :

Il est possible de louer la salle St Pierre située 13 rue Saint Pierre et la Maison des Associations, Place du Général de Gaulle pour y organiser des réunions de travail.

Le tarif pour chacune des salles est de 50 € la journée de location.

Ces deux salles sont également utilisables par les associations de la commune, à titre gratuit.

COMMISSION

Subventions, Perspective et Développement



Nadia BOUHATMI
1^{ère} Ajointe



Magali ROTURIER
Conseillère municipale



Antoine MALLET
Directeur Général des Services



Pierre HERBRETEAU
Agent administratif

Les principaux objectifs de cette commission sont : les recherches de subventions, l'élaboration des dossiers de demandes de subventions, le comité de relecture, les décorations de Noël...

Nouvelle commission créée lors de ce nouveau mandat, son rôle est central. En effet, notre commune qui est constamment en développement, lance des projets d'envergures (nouvelle gendarmerie, aménagement de la coulée des douves, aménagement du centre bourg, installation d'un panneau lumineux...) doit donc rechercher des financements. Il n'est pas toujours simple de savoir quel organisme peut attribuer des aides financières. C'est pourquoi cette commission a vu le jour !

DÉCEMBRE 2020 - AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU CENTRE BOURG

Durant l'été 2020, l'écran LED a été installé sur la place du Général de Gaulle. Dans la continuité, des jardinières et pots amovibles sont venus revégétaliser cet espace qui en avait grandement besoin !

Les quelques arbres malades qui étaient présents le long de la rue Nationale, ont dû être enlevés. Ils ont laissé place à des pots de couleur rouge, dans lesquels des arbustes et des plantes d'agrément ont été plantés.

En complément, du mobilier urbain (bancs, poubelles, cendriers) a été intégré autour de cet aménagement.

L'entrée de la commune et la place du Général de Gaulle sont désormais plus dynamiques et modernes, à l'image de notre village !

Dans le futur, l'idée sera de repenser entièrement le centre bourg. Par conséquent, ces pots pourront être installés sur d'autres emplacements.



ILLUMINATIONS DE NOËL



COMMISSION

Patrimoine



Claude POISSONNEAU
2^{ème} Adjoint



Stève KOCHAN
Conseiller municipal



Bernard CESBRON
Conseiller municipal



Vincent COTTENCEAU
Agent technique

La commission se charge notamment des bâtiments communaux, des équipements sportifs extérieurs, des infrastructures de loisirs extérieurs, du contrôle de sécurité et de l'accessibilité des bâtiments.

Pour 2022, voici les axes d'études de la commission :

- Rénovation de la Maison Commune de Loisirs: la salle datant de 1989, il faudrait la remettre au goût du jour avec de nouvelles menuiseries, une réfection des cuisines, une chambre frigorifique...
- Réhabilitation de la salle omnisports: mise en place d'un chauffage pour solutionner le problème d'humidité et de condensation qui existe depuis la construction de la salle, changement du sol...
- Étude sur le bâtiment administratif de l'ancienne gendarmerie située rue de Cheneveau: vente des 6 maisons et création d'une maison de santé pluridisciplinaire.



Écran LED - Place du Général de Gaulle

TRAVAUX 2020

► Juillet 2020 - Installation d'un panneau lumineux

Toujours dans l'optique d'informer au mieux la population, un écran double face lumineux en LED a été installé sur la place du Général de Gaulle! Événements associatifs, municipaux, des écoles, informations courantes, météo... il n'y a plus aucune raison de manquer une actualité concernant notre commune!

► Juillet 2020 - Travaux de couverture des préaux de l'école publique de l'Evre

Les anciens toits qui recouvraient les deux préaux de l'école et du local Emmaüs ont été retirés durant les grandes vacances scolaires de 2020. En effet, les plaques en fibrociment amiantées qui recouvraient les structures ont été enlevées pour être emmenées en centre de traitement de déchets dangereux. Les deux préaux font désormais peaux neuves avec de belles couvertures en aluminium laquée.

► Août 2020 - Restauration du cadran lumineux LED de l'église de Vezins

L'entreprise Bodet est intervenue en août 2020, afin de remettre en place le cadran d'horloge du côté de la route de Maulévrier. Ce dernier qui était hors service a dû être réparé. Ainsi, une dépose et une restauration du cadran ainsi que des aiguilles ont été nécessaires.

► Août 2020 - Installation de films solaires Salle Annexe et Périscolaire

Les filtres rejettent jusqu'à 80 % de l'énergie solaire de par leur face réfléchissante, réduisant ainsi l'effet de serre dû aux vitrages. Cela va permettre de réduire la température l'été pour l'accueil des enfants au sein de la périscolaire et le club des aînés qui se réunissent dans la salle annexe les mercredis.



Couvertures préaux école de l'Evre

► 2020 - Installation du système de contrôle d'accès

Pendant l'année 2020, la commune de Vezins a mis en place un système de contrôle d'accès sur l'ensemble des sites communaux.

En effet, il était devenu indispensable de sécuriser les bâtiments et équipements communaux par un système de clés électroniques, dont les accès aux portes sont gérés exclusivement par la mairie avec des plages horaires dédiées pour chacun des différents utilisateurs.

Le principe est simple: les élus, agents, associations, entreprises qui ont besoin d'accéder aux bâtiments communaux, disposent d'une clé électronique nominative (qui aura été distribuée en échange d'une liste de documents). Cette clé donnera accès aux bâtiments selon les besoins et les utilisations définis au préalable.



Filtres solaires - Salle annexe et périscolaire

Si l'utilisateur n'est pas dans son créneau d'accès, la clé qui communique avec le cylindre de la porte ne lui permettra pas d'ouvrir le bâtiment. Ces droits seront révisés tous les ans. Ce système vise notamment à ne pas donner accès à une salle si l'utilisateur n'en a pas l'autorisation. Cela permet également de garder un contrôle sur les clés qui peuvent être perdues (si une clé est égarée, l'ensemble des accès seront supprimés).

► 2020 - Achat d'une désherbeuse vapeur

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage de produits phytosanitaires est interdit aux collectivités locales et aux établissements publics pour l'entretien des espaces verts, des voiries et des forêts.

La commune faisait faire le désherbage, trois fois dans l'année, par la société Brangeon qui a cessé cette activité. En 2020, la municipalité a décidé d'acheter une désherbeuse et a ainsi proposé un partenariat à la commune de Nuaillé afin de partager le coût d'achat de la machine.

Veziens a pris un peu d'avance sur le zéro phyto en choisissant la vapeur. Cette technique 100% écologique, vient à bout des mauvaises herbes et des mousses qui envahissent les trottoirs dès le printemps. Cela représente au total 23 km de bordures de trottoirs.



Désherbeuse

CONSTRUCTION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE ET DE 8 LOGEMENTS :

Afin de remplacer la brigade de gendarmerie située rue de Cheneveau, devenue trop exiguë et vieillissante, une nouvelle est en construction depuis le début d'année rue du Chapelet.

Elle se composera de 8 logements et d'un bâtiment administratif. Ce projet d'un montant de 2,4 millions d'euros, s'autofinancera avec les loyers et alimentera un budget annexe.

Les travaux ayant pris un peu de retard à cause de la situation sanitaire, l'achèvement des travaux est prévu pour juillet/août prochain pour un emménagement en septembre.



Bâtiment administratif



Logements



Vidéo de présentation de l'aménagement

AMÉNAGEMENT DE LA COULÉE DES DOUVES

Comme vous le savez, l'aménagement de la Coulée des Douves est l'un des temps forts de cette année 2021. Les travaux qui ont débuté début mai devraient se terminer en juillet.

Le but est d'aménager les 4 hectares du parc de la Coulée des Douves qui se situe à l'arrière de la Maison Commune de Loisirs (MCL). Cet aménagement répond ainsi aux besoins et aux attentes des habitants.

► Les objectifs de ce projet :

- Améliorer le bien-être des jeunes et moins jeunes,
- Créer un espace de rencontres intergénérationnelles,
- Préserver la qualité de vie par le choix des structures des emplacements et des matériaux,
- Créer de nouveaux espaces de stationnement et une circulation réservée aux piétons et accessibles à tous.

► Un projet d'aménagement conçu autour de plusieurs pôles :

- Une aire d'activités pour les enfants : château, pyramide de corde, 2 jeux à ressort, un parcours aventure,
- Une aire d'activités pour les adolescents : un terrain multisports (city stade) où il sera possible d'y pratiquer le foot, le basket et le handball ; une piste d'athlétisme autour du city stade,
- Une aire d'activités sport/fitness pour enfants, adolescents et adultes : éléments de fitness, parcours de santé,
- Autres jeux/équipements : une balançoire, un baby-foot, une table multi-jeux en béton 6 places où il sera possible de jouer aux dames, aux échecs et aux petits-chevaux.

► Pour compléter cet aménagement :

- Un parking de 80 places sera aménagé,
- Une zone d'éco-pâturage avec des animaux sera mise en place à l'arrière des plans d'eau,
- L'ensemble de la zone sera entretenu par des robots de tonte (la commune en utilise déjà deux depuis plusieurs années pour l'entretien du terrain de football),
- Une liaison douce piétonnière avec le futur lotissement du Château sera également créée.

COMMISSION

Education

La commission est en charge :

- des affaires scolaires, périscolaires et d'accueil de loisirs,
- du restaurant scolaire,
- du conseil municipal des enfants,
- des relations et participations aux assemblées générales de l'ensemble des associations ou structures en lien avec la jeunesse et/ou le scolaire.



Mathieu FARDEAU
3^{ème} Adjoint



Marylène COTTENCEAU
Conseillère municipale
déléguée



Anne MALINGE
Conseillère municipale



Valérie CHOIMET
Conseillère municipale



Luciane HELBECQUE
Conseillère municipale



Antoine MALLET
Directeur Général
des Services



Virginie SAULAIS
Directrice des Services
Enfance

SEPTEMBRE 2020 - LANCEMENT D'UN COMPOSTEUR SUR LE SITE DU RESTAURANT SCOLAIRE

À la demande de la commune de Vezins, une étude a été lancée pour l'installation d'un composteur rue du Parc, pour le restaurant scolaire et le centre périscolaire. La campagne de pesées menée en fin d'année scolaire a permis de quantifier à 36,55 kg de biodéchets produits par semaine. C'est autant de déchets qui peuvent être détournés des ordures ménagères sur ce site !

Ainsi, un compostage de 4m³ a été installé. Ce composteur est constitué de 3 bacs différents (1 bac d'apport, 1 bac de maturation, 1 bac de broyat).

Ce site de compostage est uniquement dédié au restaurant scolaire ! Nous vous demandons de ne rien déposer dans ce bac.



SEPTEMBRE 2020 - RECONDUCTION DU MARCHÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le précédent marché de restauration scolaire (fabrication, livraison et service de repas destinés au restaurant scolaire municipal) arrivait à son terme et une consultation a donc été lancée en procédure adaptée.

Deux entreprises ont répondu, à savoir CONVIVIO et RESTORIA.

Après étude des offres, les élus ont opté pour retenir l'entreprise CONVIVIO.

LE GROUPE FAMILIAL CONVIVIO

1^{er} groupe indépendant de restauration sur le grand tiers Ouest de la France, Convivio se donne pour mission quotidienne d'assurer une restauration responsable et de qualité à tous les convives.

Depuis plus de 30 ans, l'entreprise familiale s'est forgée au fil du temps une solide expérience dans la gestion de restaurants scolaires, d'entreprises et de résidences d'accueil.

Véritable défenseur des méthodes traditionnelles de cuisine, le groupe propose des prestations culinaires de qualité, empreintes de goût et d'authenticité.

Les engagements " qualité " pour la restauration :

- des produits frais privilégiés,
- un approvisionnement local favorisé,
- des produits de qualité,
- des repas partiellement ou entièrement bios proposés,
- politique de sécurité / hygiène alimentaire stricte (Méthode HACCP).



RENTREE 2021-2022: RETOUR DU PERMIS DE BONNE CONDUITE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ET LES TRAJETS

Le permis de bonne conduite est mis en place pour chaque élève fréquentant le restaurant scolaire des écoles maternelles et élémentaires de Vezins.

Avant tout outil de communication entre les professionnels et les familles, c'est aussi un outil éducatif qui permettra de responsabiliser les élèves sur leur comportement pendant la pause méridienne.

Le capital initial est de 12 points. Selon l'attitude inappropriée, un retrait de 1 à plusieurs points se verra appliqué.

A l'inverse, l'enfant aura la possibilité de regagner 1 ou plusieurs points en réalisant de bonnes actions ou grâce à un bon comportement sur la durée.

Le permis sera remis à l'enfant pour chaque perte ou gain afin que les parents puissent en prendre connaissance et le signer. L'enfant ne rapportera pas son permis à la maison tant qu'il conserve la totalité de ses points.

- à partir de 6 points restants sur le permis, la famille sera contactée par téléphone,
- à partir de 3 points restants sur le permis, un rendez-vous sera fixé avec la famille,
- en cas de perte de l'ensemble des points, la famille sera informée des sanctions prises comme indiqué dans le règlement général des services (exclusion temporaire ou définitive).



COMMISSION

Urbanisme/Voirie

La Commission Urbanisme est en charge de l'étude et de préparation en matière d'urbanisme et d'habitat. Elle émet un avis consultatif en lien avec les services instructeurs de l'Agglomération du Choletais (pour certains dossiers) :

- l'agriculture et l'environnement,
- les chemins pédestres et ruraux,
- la voirie, la signalisation horizontale et verticale, la signalisation routière,
- le contrôle et la gestion de la voirie agglomérée et non agglomérée,
- le contrôle et suivi des autorisations d'urbanisme,
- l'éclairage public,
- les espaces verts, l'éco-pâturage.



Jean René BARILLÈRE
4^{ème} Ajoint



Blandine BINET
Conseillère municipale



Frédéric ROBERT
Conseiller municipal



Bernard CESBRON
Conseiller municipal



Antoine MALLET
Directeur Général
des Services



Nadège ONILLON
Agent administratif



Alain LAMOTTE
Agent technique



Yohann VINCEDEAU
Agent technique

NOUVEAU LOTISSEMENT "LE CHÂTEAU"

A la suite du succès des deux derniers lotissements communaux, "Les Jardins" et "La Gagnerie", la commune de Veziens lance désormais un nouveau lotissement qui se nommera "Le Château".

Le secteur concerné par le projet d'aménagement se situe à proximité du château de Veziens, entre la rue de Cheneveau et la route des Poteries.

La commune conjuguant, espaces citadins et ruraux, offre un cadre de vie attrayant avec ses équipements culturels et sportifs, ce qui permet d'étendre et d'étoffer régulièrement son urbanisation de façon maîtrisée.

La zone d'habitations "le Château" va s'édifier dans des terrains inoccupés et en état de friche rurale.

Quel aménagement est prévu sur le terrain ?

Il s'agit d'une opération de lotissement portant sur la création d'un projet d'aménagement de 15 lots, libres de constructeurs.

Un seizième lot sera destiné à recevoir des bâtiments collectifs. Ceux-ci accueilleront des logements locatifs pour personnes âgées dépendantes (Ages & Vie).

Il s'agira d'un lotissement avec une végétalisation importante et sécurisé avec tout autour un mur d'enceinte déjà existant. Un accès piéton sera aménagé en direction de la Coulée des Douves.

Enfin, ce projet intégrera une gestion intégrée de l'eau pluviale, visant à faciliter l'infiltration au niveau des parcelles. Cette

démarche qui repose en partie sur la désimperméabilisation et la renaturalisation des sols afin que l'eau de pluie s'infilte au plus près de là où elle tombe. Cela permet de réduire les rejets d'eau de pluie vers les systèmes d'assainissement ainsi que la pollution des eaux pluviales au fil de leur ruissellement. Il s'agit là d'un système innovant et écologique.



Voici les prix des parcelles votés par délibération en date du 7 avril 2021 :

LOT n°	Surface en m ²	Prix de vente HT	TVA à 20 %	Prix de vente TTC
1	289	20 416,67 €	4 083,33 €	24 500,00 €
2	298	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €
3	298	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €
4	298	20 833,33 €	4 166,67 €	25 000,00 €
5	336	22 500,00 €	4 500,00 €	27 000,00 €
6	471	31 250,00 €	6 250,00 €	37 500,00 €
7	382	25 833,33 €	5 166,67 €	31 000,00 €
8	652	40 833,33 €	8 166,67 €	49 000,00 €
9	408	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
10	409	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
11	409	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
12	405	27 500,00 €	5 500,00 €	33 000,00 €
13	885	47 916,67 €	9 583,33 €	57 500,00 €
14	525	34 583,33 €	6 916,67 €	41 500,00 €
15	479	31 250,00 €	6 250,00 €	37 500,00 €

Les travaux de viabilisation devraient commencer fin novembre pour une mise à la vente des terrains en fin d'année.

Vous serez informés de la mise en vente de terrains sur nos réseaux sociaux et notre site internet.

DEUX MAISONS AGES & VIE DANS LE FUTUR LOTISSEMENT DU CHÂTEAU

Ages & Vie, promoteur, gestionnaire immobilier,
et prestataire de services à la personne



Née en 2008 dans le Doubs, Ages & Vie développe aujourd'hui partout en France une réponse originale aux besoins des personnes en perte d'autonomie (GIR2-3-4). Le principe fondamental du dispositif Ages & Vie est l'ouverture sur l'extérieur et le maintien d'un cadre de vie le plus normal possible. Ce dispositif mêlant architecture accueillante et organisation à taille humaine (seulement 8 chambres par colocation) est un choix optimum; une solution qui protège sans isoler. A ce jour, près de 400 personnes (88 ans en moyenne) sont hébergées et accompagnées, sur une quarantaine de sites en Bourgogne Franche-Comté et en Alsace-Lorraine. En 2024, ce sera plus de 300 nouvelles implantations dans toute la France, offrant plus de 4 800 chambres et permettant la création de 2 000 emplois directs.

Ages & Vie à VEZINS

La colocation est le cœur du concept Ages & Vie: dans un cadre de vie à taille humaine, apaisant, sécurisant et intergénérationnel, des Vezinois ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer chez eux, pourront rester sur la commune et bénéficier d'un accompagnement 24h/24 et 365 jours par an. Une priorité

sera accordée aux habitants de VEZINS et à leurs ascendants.

A VEZINS, Ages & Vie projette de construire dans le Lotissement "Le Château" deux maisons d'environ 380m² qui seraient louées en colocations meublées à au moins 16 personnes âgées. Six emplois pérennes et non délocalisables seraient créés.

La maison Ages & Vie: un domicile où règne une ambiance conviviale

Les logements s'adaptent aux besoins des colocataires et évoluent en fonction de leur dépendance (lit médicalisé, barres d'appui...). Une équipe d'auxiliaires de vie (dont certaines habitent à l'étage avec leurs familles) s'occupe de l'aide au lever, au coucher, à la toilette, aux déplacements, la préparation et la prise de repas, le ménage, l'entretien du linge, les animations, la vie sociale...

Tout est pensé pour ne pas changer les habitudes et rompre avec l'isolement: dans un cadre convivial et rassurant, les colocataires qui le souhaitent sont invités à participer à la vie de la maison (aide à la préparation des repas, pliage du linge, jardinage...).

Un espace à dimension familiale où chacun peut librement organiser sa vie

Les colocations Ages & Vie sont de "vraies maisons" avec toutes les pièces de vie que l'on trouve habituellement. L'espace commun (environ 80m²) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine, où les repas sont préparés quotidiennement. Les menus sont choisis en concertation avec les colocataires. Les espaces privatifs (environ 30m²) sont composés d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau et d'une entrée privative avec terrasse. On peut y vivre en couple, avec un animal de compagnie et même apporter ses meubles.

La maison Ages & Vie permet de bénéficier d'un accompagnement important

Il est constaté un reste à charge d'environ 1 600 € mensuels tout compris, aides déduites (APA, Crédits d'Impôts, APL).

Ce tarif comprend le loyer, les charges locatives, les frais d'achats alimentaires et les prestations d'aide à la personne. Ce montant est toujours calculé au cas par cas, en fonction des situations personnelles.

Un dispositif d'habitat inclusif, troisième voie entre le domicile classique et l'établissement

Dans un contexte d'évolution de la demande, aussi bien quantitativement (arrivée en dépendance de papy-boomers) que qualitativement (refus du tout EHPAD), le dispositif d'habitat inclusif Ages & vie est une 3^{ème} voie entre le domicile classique et l'établissement. Il apporte une réponse concrète et viable à un besoin fondamental pour les personnes âgées: "être chez soi", dans des logements sécurisants, situés au cœur d'un voisinage et d'un environnement de vie (commerces, services, cabinets médicaux...).

Permis de construire accordé en mai 2021.
Estimation début des travaux fin 2021 / début 2022.
L'ouverture de la structure pourrait se faire environ 12 mois après le début des travaux.

Pour toute demande de renseignement:

- ☎ 0 801 07 08 09 (appel gratuit)
- @ contact@agesetvie.com
- 🌐 www.agesetvie.com

ici Nous construisons deux colocations Ages&Vie destinées à l'accueil des personnes âgées dépendantes.

Prochainement à Vezins

- Une solution adaptée aux personnes âgées en situation de dépendance: **GIR 2-3-4**.
- Elles sont chez elles, à domicile, dans un logement adossé à la maison de retraite. Ce domicile est partagé par sept ou huit personnes âgées en perte d'autonomie.
- Elles disposent d'un espace personnel d'environ 30m² avec une entrée indépendante.
- Les repas préparés sur place sont pris à 7 ou 9 euros d'une table commune dans un espace partagé.
- Les animaux de compagnie sont acceptés.
- Ce nouveau lieu de vie est à taille humaine, stimulant et respectueux de votre identité et vos besoins.

03.81.25.08.23
www.agesetvie.com





Peinture de signalisation horizontale

TRAVAUX 2020-2021

► 2020 - Travaux de signalisation routière

En 2020, la société LSP signalisation est intervenue sur l'ensemble de la commune pour effectuer une remise en état des peintures de signalisation horizontale.

En effet, il s'agit de travaux indispensables pour la sécurité des usagers.

La totalité de la signalisation routière dans le bourg et les Poteries de Veziens a été repeinte.

► 2020 - Dénomination d'une place

La place située près du parc de stationnement de l'école privée Saint-Joseph et de la rue Joseph-Martineau n'avait jamais été dénommée. Lors du conseil municipal du mercredi 17 juin 2020, les élus ont choisi à l'unanimité de nommer la place "Médard TURPAULT".



Monsieur Médard TURPAULT, ancien directeur de l'école pour garçons, s'est beaucoup investi pour le théâtre et a grandement participé au fonctionnement du club des aînés.

C'est tout naturellement qu'il a été décidé de poser une plaque commémorative en son honneur sur cette place.

► 2020 - Finition des voiries dans les lotissements de la Gagnerie et des Jardins

A la suite de l'achèvement des travaux dans les deux lotissements communaux, les voiries définitives ont pu être finalisées.

► Mars 2021 - Réfection des trottoirs rue des Charmes

Pour la sécurité des piétons et des riverains, des travaux de réfection des trottoirs ont été entrepris.

► Mai 2021 - Nouveaux aménagements routiers

- Rue Nationale : nouvel aménagement afin de réduire la vitesse.

- Chemin de Régnier : création d'une voie sans issue.

Pour rappel, cet accès est uniquement réservé aux riverains. En aucun cas ce chemin à vocation de route d'accès pour rejoindre celle de Trémentines.

Accès possible aux cyclistes et engins agricoles.



JARDINS COMMUNAUX

Depuis maintenant 2016, la Commune de Veziens a lancé la création de jardins communaux. Un total de 10 parcelles a été créé.

L'objectif des jardins communaux est de permettre à chacun de découvrir ou redécouvrir le plaisir de jardiner, favoriser les rencontres ou les échanges, partager ses connaissances, produire soi-même des produits sains en respectant la nature et le rythme des saisons.

Les jardins communaux s'inscrivent ainsi dans une démarche de développement durable engagé par la municipalité.

Ainsi, pour un loyer de seulement 60 € par an, vous pouvez disposer d'une parcelle d'environ 100 m², d'une cabane pour ranger votre matériel, d'un récupérateur d'eau de pluie ainsi qu'un débit de 10 m³ à l'année.

Il est néanmoins possible d'installer une serre mobile non artisanale de type "tunnel" de dimension maximum de 2m de hauteur, 3m de large et 4m de long (superficie maximale de 12m²).

Les jardins sont clôturés et sécurisés, donc seulement accessibles aux utilisateurs des jardins communaux.

Il ne reste plus que 2 parcelles disponibles à la location !

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre la Mairie de Veziens.



GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lors du Conseil Municipal du 7 avril dernier, les élus ont voté pour la modification des heures d'extinction de l'éclairage public.

Les lampadaires seront éteints sur l'ensemble de la commune :

- Du 1^{er} septembre au 14 mai :
de 22 h 30 à 6 h 00

- Du 15 mai au 31 août : coupure estivale

Ces mesures d'extinction pendant des horaires peu fréquentés par la population permettent de :

- diminuer la pollution lumineuse,
- limiter la consommation d'énergie,
- protéger la biodiversité,
- prolonger la durée de vie du matériel.

**IMPLANTATION
D'UNE ANTENNE RELAIS ORANGE**



Suite à une demande de la municipalité auprès du gestionnaire Orange et afin d'améliorer la qualité du réseau téléphonique et internet, il a été convenu de l'implantation d'une antenne relais sur la commune.

Le but de l'opération est de renforcer la couverture 4G des zones environnantes, d'améliorer la qualité des communications et des débits en transfert de données.

A cet effet, un bail a été consenti pour une durée de 12 ans renouvelable par période de 6 ans, sur une parcelle communale située au Plessis Breton.

Le loyer annuel pour la mise à disposition de la parcelle est de 1 500 € par an pour la commune, avec une augmentation annuelle du loyer de 1 %.

Les travaux ont débuté fin 2019 et se sont achevés en février 2021.

RAPPEL

DEMANDE D'ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

Certains travaux (ravalement de façades, réfection de toitures, élagage d'arbres) ou certaines interventions (livraisons, déménagements) réalisés sur la voie publique peuvent engendrer des obstacles ou des dangers temporaires pour les usagers. Une demande d'arrêt municipal et/ou une demande d'autorisation de voirie doivent être déposées en mairie dans les cas suivants :

- > travaux d'habitation nécessitant l'occupation du domaine public (pose d'un échafaudage, utilisation d'une benne, d'une nacelle, dépôt de matériaux...),
- > permission de stationnement de véhicules pour la réalisation de travaux, de livraisons et de déménagements (en particulier dans les rues du centre-bourg),
- > réglementation temporaire de la circulation (rue fermée à la circulation, circulation alternée...).

Le demandeur agissant en qualité de propriétaire ou d'entrepreneur doit retirer un imprimé à la mairie, auprès du service urbanisme.

Un délai d'instruction d'au moins une semaine est nécessaire pour toute demande d'arrêt.

Des barrières et des panneaux réglementaires peuvent être fournis par la commune. La signalisation réglementaire doit être mise en place par le demandeur dans un délai raisonnable de 48h avant la date d'intervention; ce dernier devant en assurer la surveillance lors de son déroulement.

Toute occupation du domaine public sans autorisation ou non-conforme aux prescriptions de l'arrêt municipal engage directement la responsabilité du contrevenant et l'expose à d'éventuelles sanctions.

RAPPEL

PISCINE : DÉCLARATION OU PAS DÉCLARATION ?

Si vous envisagez la construction d'une piscine creusée, semi-enterrée ou hors sol dont la surface se situe entre 10 m² et 100 m², vous devez déposer une déclaration préalable de travaux en mairie. Au-delà de 100 m², c'est un permis de construire qu'il vous faut.

Pour une piscine de moins de 10 m² enterrée, semi-enterrée ou hors sol, aucune déclaration à la mairie n'est requise.

Les formulaires et guides sont consultables sur notre site internet www.mairie-de-vezins.com, volet "Urbanisme".

Angéla Coiff

Atelier coiffure

12 place Général de Gaulle
49340 VEZINS

02 41 64 96 04

BARON ENERGIES

Granulés de bois - Bois - Fioul - Gasoil - GNR

LE PUY ST BONNET 49300 CHOLET

Tél. 02 41 56 41 98 / baron.fioul@orange.fr

www.baron-fioul.fr

COMMISSION**Solidarité et vie associative**

Linda DEROUINEAU
5^{ème} Adjointe



Marylène COTTENCEAU
Conseillère municipale
déléguée



Liliane TIJOU
Conseillère municipale
déléguée



Véronique BARRÉ
Conseillère municipale



Joseph CRESTIN
Conseiller municipal



Nadège ONILLON
Agent administratif



Pierre HERBRETEAU
Agent administratif

Au sein d'une commune, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est géré par un conseil d'administration et présidé par Monsieur le Maire.

Le CCAS possède une double fonction :

- accompagner l'attribution des aides sociales légales (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...),
- dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit...).

Si vous êtes en difficulté, le Centre Communal d'Action Sociale peut vous aider. Pour cela, il faut prendre contact avec la Mairie.

Les membres du CCAS :

- Monsieur Cédric VAN VOOREN, Président
- Madame Linda DEROUINEAU, Vice-Présidente
- Madame Marylène COTTENCEAU, Conseillère municipale
- Madame Liliane TIJOU, Conseillère municipale
- Monsieur Joseph CRESTIN, Conseiller municipal
- Madame Madeleine CESBRON, représentante des associations de retraités et de personnes âgées
- Monsieur Bernard CESBRON, représentant de l'association des donneurs de sang
- Madame Denise MAHÉ, représentante des associations de personnes handicapées
- Madame Hélène CESBRON, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

TRANSPORT SOLIDAIRE

Le transport solidaire est une initiative lancée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vezins, depuis 2014.

Le transport solidaire sur l'année 2020, c'est :

- 10 chauffeurs bénévoles,
- 38 personnes transportées,
- 3 240 kilomètres pour un total de 114 déplacements.

La municipalité tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui font fonctionner ce très beau service d'entraide. Les chauffeurs apportent, en plus d'un déplacement essentiel, un moment de partage et de bienveillance !

Si vous souhaitez renforcer l'équipe de bénévoles ou utiliser ce service, n'hésitez pas à contacter la mairie.



Bureau d'études électrique - thermique - SSI

La Novathèque - 5 Bd Pierre Lecoq - 49300 CHOLET

☎ : 02 41 49 18 20 - ✉ : contact@batel.fr

Site internet : <http://www.batel.fr>

BANQUE ALIMENTAIRE :

Une moyenne de 3 foyers bénéficient d'une aide alimentaire. La distribution a lieu tous les quinze jours.

DEMANDEURS D'EMPLOI SUR LA COMMUNE :

En comparaison de l'année passée, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué sur la commune.

2021	2020
84 demandeurs dont :	101 demandeurs dont :
43 hommes	49 hommes
41 femmes	52 femmes
70 indemnisables	82 indemnisables
14 non indemnisables	19 non indemnisables

DÉCEMBRE 2020 - DISTRIBUTION DE CHOCOLATS DANS LES EHPAD

Même en cette période si particulière, la commune de Veziens n'a pas oublié ses anciens habitants qui sont désormais partis en Etablissement d'Hébergement pour personnes Agées Dépendantes (EHPAD).



Des chocolats fabriqués par la Boulangerie-Pâtisserie Besson, une carte de vœux et un dessin réalisé par les enfants de l'accueil périscolaire, ont été offerts aux résidents en fin d'année, par les membres de la Commission Solidarité.

REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES

Afin de prévenir les conséquences que pourraient avoir un événement exceptionnel (canicules, grands froids, épidémies, etc.), la loi du 30 juin 2004 et son décret d'application du 1^{er} septembre 2004, instaurent dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental (PAUD) apportant conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables. Afin de mettre en place une veille et de mobiliser les services auprès des personnes les plus fragiles, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile, qui en font la demande.

Les personnes concernées sont :

- les personnes de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- les adultes handicapés résidant à leur domicile,
- les personnes sous assistance respiratoire,
- les personnes qui nécessitent pour des raisons médicales un branchement électrique.

Comment s'inscrire ?

Par écrit à l'aide du formulaire mis à disposition en mairie et sur notre site internet

☎ 02 41 49 02 60

@ mairie@mairie-de-vezins.com



Déchets ramassés lors de la matinée citoyenne

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Venez retrouver nos commerçants chaque mardi, sur le marché, Place du Général de Gaulle. Ils sont présents le mardi de 7 h 30 à 13 h 00 :



Poissonniers

Nicolas et Claudine Bourgault
De Maulévrier (49360)



Vente de vins locaux

PGSÉLECTION
De Bellevigne-en-Layon
(49380)

Présent une fois par mois



Primeur

Loïc Bourrigault
De la Pommeraye (49620)



Apiculteur-Producteur

Les abeilles du Val de
Moine - Larbi Bennaim
De Cholet (49300)

*Présent le mardi tous les
quinze jours*



Horticultrice

Les Serres de la Génrière
Marie-Laure Martineau
De Saint-Hilaire-du-Bois
(49310)

*Présente de septembre à
décembre et de mars à juin*



Vente de vêtements

Florence Almeida
Florencia Almeida
(notamment pour femmes
de la taille 34 à 62)
De Chemillé-en-Anjou
(49120)

*Présente le 2^{ème} mardi de
chaque mois (sauf en juillet
et août)*



Fromager

Alexis Leclerc
De Val-d'Erdre-Auxence
(49370)



Brasseur de bières artisanales

Commanderie de l'Erablière
Steve Maisonnas
De Chemillé-en-Anjou
(49120)

*Présent le 3^{ème} mardi de
chaque mois*



Producteur

GAEC Chantecaille
fromages de chèvre, miels,
confitures, œufs, terrines,
viandes...

Du May-sur-Èvre (49122)



Rôtisserie

Le Port Gogane
Poulets, coquelets, jarrets
de porc, rillauds, pommes
de terre
De Rochefort-sur-Loire (49190)



Ostréiculteur

Présent le dimanche
Vente d'huîtres - Jody Renoux
De La Guérinière,
Noirmoutier (85680)



En quelques mois, le nombre de commerçants a considérablement augmenté (entre 6 et 10 selon les semaines). Liliane Tijou nous explique comment elle s'y prend :

Quel est votre secret? Comment trouvez-vous de nouveaux commerçants?

Mon secret? Je n'en n'ai pas, je ne ménage pas ma peine.

En arpentant les marchés aux alentours, je sollicite les vendeurs susceptibles de rejoindre notre marché dynamique.

La Place du Général de Gaulle sera-t-elle assez grande si nous accueillons encore de nouveaux commerçants?

Bien sûr, puisque l'espace réservé au marché n'est actuellement utilisé qu'aux 3/4.

Si le nombre de commerçants devait augmenter, nous en discuterions en conseil municipal afin d'agrandir la surface du marché dans les limites possibles.

Pour vous, le marché est-il complet? Quel corps de métier manquerait-il?

Effectivement, il n'est pas complet, il est certain qu'il manque un boucher-charcutier, un vendeur de chaussures et de sous-vêtements, ça ne serait pas un luxe!

Naturellement, toutes autres candidatures seraient les bienvenues et examinées avec soins.

Aujourd'hui, quels sont les retours que vous avez des administrés et des commerçants ?

Les retours sont positifs: le nombre important de clients sur le marché le prouve. Certains commerçants de la commune ont exprimé leur satisfaction en constatant la convivialité créée sur le marché.

Le point de vue des étalagistes: "plus ils seront nombreux, plus le marché sera fréquenté".

Si vous connaissez dans votre entourage des commerçants, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

Depuis plus d'un an, le marché de Veziens s'est considérablement développé. C'était là aussi, un souhait municipal que de pallier aux manques de commerces de bouche sur la commune, en proposant une offre variée de produits locaux sur notre marché.

C'est pour cela, que lors de ce nouveau mandat, une élue a été rattachée à la gestion du marché communal.

Il s'agit de Madame Liliane Tijou, conseillère municipale déléguée, qui n'a pas peur de faire des kilomètres pour trouver de nouveaux commerçants! C'est également un travail quotidien pour fidéliser et veiller à ce que les commerçants se sentent au mieux sur notre marché pour ne pas qu'ils soient tentés de partir sur des villes plus importantes!

PERSONNEL

Communal

SERVICE ADMINISTRATIF

4 agents assurent les tâches administratives quotidiennes de la mairie.

Arrivée le 1^{er} septembre 1996 à la Mairie de Veziens, nous vous annonçons le départ à la retraite de Béatrice COUEDOR.

La municipalité remercie Béatrice pour ses 25 années passées à assurer ses fonctions au service de la collectivité et des administrés. L'ensemble des agents communaux se joignent au Conseil municipal pour lui souhaiter une bonne retraite et une réussite dans ses futurs projets! Depuis le 1^{er} mai 2021, c'est Emmanuelle COURAUD qui occupe désormais le poste d'agent d'accueil.



Antoine MALLET

Directeur Général des Services

Missions principales :

Placé sous l'autorité du Maire, le Directeur Général des Services est amené à suivre les affaires juridiques de la commune, préparer le budget et gérer le personnel communal.



Nadège ONILLON

Agent Administratif

Missions principales :

Chargée de l'Urbanisme, de la Comptabilité, des Élections, de l'État Civil et du CCAS.



Pierre HERBRETEAU

Agent Administratif

Missions principales :

Chargé de la Communication, Relations avec les Associations, Gestion des locatifs, Salles Communales et du logement Airbnb.



Emmanuelle COURAUD

Agent Administratif

Missions principales :

Assure l'accueil physique et téléphonique des administrés, Gestion de l'Agence Postale Communale, Suivi des réservations cantine, Trajets et surveillance cantine.

SERVICE TECHNIQUE

Le service technique est en charge du bon fonctionnement du domaine public et des infrastructures communales. Il est composé de 4 agents qui organisent et animent le travail dans les domaines de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux.



Vincent COTTENCEAU

Agent technique

Missions principales :

Entretien des bâtiments communaux



Yohann VINCEDEAU

Agent technique

Missions principales :

Entretien des voiries



Alain LAMOTTE

Agent technique

(en remplacement de Gaëtan COTTENCEAU, actuellement en disponibilité pour exercer dans le secteur privé)

Missions principales :

Entretien des espaces verts



Marie-Laure SAVARIT

Agent technique

(en remplacement de Valérie TASTARD, actuellement en arrêt longue maladie)

Missions principales :

Entretien de l'ensemble des bâtiments communaux, Trajets école/cantine

SERVICE ENFANCE

Périscolaire - Accueil de Loisirs

Le 10 mai 2021, Virginie SAULAIS a remplacé Alban THIBAUD, à la Direction des Services Enfance.



Virginie SAULAIS

Directrice des Services Enfance

Missions principales :

Accueil Périscolaire
Accueil de Loisirs
Trajets école/cantine
Surveillance cantine



Gilberte RICHARD

Agent Territorial Spécialisée des

Écoles Maternelles (ATSEM)
à l'école publique de l'Évre

Missions principales :

Trajets école/cantine
Surveillance cantine
Accueil Périscolaire



Audrey LAMOUREUX

Agent d'Animation

Missions principales :

Renfort école publique de l'Évre
Trajets école/cantine
Surveillance cantine
Accueil Périscolaire
Accueil de Loisirs



Augustine OUVRARD

Agent d'Animation

Missions principales :

Accueil Périscolaire
Accueil de Loisirs
Trajets école/cantine
Surveillance cantine

Trajets et surveillance cantine :

Au total, 6 agents communaux sont chargés des trajets écoles/cantine :

Emmanuelle COURAUD, Audrey LAMOUREUX, Gilberte RICHARD, Marie-Laure SAVARIT, Virginie SAULAIS, Augustine OUVRARD.

COMMUNICATION

VEZINS : UNE COMMUNE DYNAMIQUE ET CONNECTÉE !

Vous y êtes maintenant habitué(e), la municipalité a fait le choix depuis plusieurs années de mettre un point central aux supports de communication et notamment de façon dématérialisée.

La commune est passée par plusieurs étapes :

- ▶ En 2016 : 1 P'tit Vezinais et 5 Gazettes
- ▶ En 2017 : 1 P'tit Vezinais et 4 Gazettes
- ▶ En 2018 : 1 P'tit Vezinais et 4 Gazettes
- ▶ En 2019 : 2 P'tit Vezinais afin de palier à l'arrêt complet de publication des Gazettes
- ▶ En 2020 : En raison de la situation sanitaire, aucun bulletin n'a été diffusé
- ▶ En 2021 : 1 P'tit Vezinais

Comme vous pouvez le voir, petit à petit, l'impression papier a diminué et notre choix a été de supprimer les Gazettes (l'utilité de ce support posait question, notamment au vu des mêmes informations qui revenaient sur chaque magazine, du temps passé par les élus et agents et ces mêmes actualités qui étaient publiées sur le site internet et la création de notre page Facebook).

De plus, la réduction massive du papier fait partie des actions engagées par la municipalité. **C'est aussi pour cela, que cette année, nous vous proposons un bulletin municipal en papier 100 % recyclé et fabriqué en France, avec des encres végétales.**

Ensuite, parce que le numérique est la façon la plus rapide de communiquer de nos jours et qu'il permet de toucher un public beaucoup plus large et de façon instantanée.

Ainsi, cette décision stratégique s'est avérée payante car notre commune jouie d'un beau rayonnement sur le Choletais et même plus largement.

Voici un point sur les différents supports de notre commune :

PAGE FACEBOOK

La cible de ce réseau :

Facebook est le réseau social qui concentre le plus d'internautes avec près de 60 % d'utilisateurs tous réseaux confondus.

Ce réseau apparaît comme étant la plateforme la plus populaire qui réunit enfants, adolescents, parents et grands-parents ! C'est donc le meilleur moyen de communiquer rapidement et largement sur un événement ou une actualité.



Notre page Facebook "Commune de Vezins" en chiffre :

Notre page a été créée le 16 mai 2018 et compte un peu plus de 1 800 abonnés ; ce qui en fait la page la plus suivie de l'Agglomération du Choletais, après la Ville de Cholet.

PAGE INSTAGRAM

La cible de ce réseau :

Instagram est un réseau plébiscité par les adolescents, ce qui permet de moderniser l'information auprès des jeunes et ainsi de les impliquer sur des événements comme la matinée citoyenne (sensibilisation au ramassage des déchets) ou encore sur l'actualité associative.



Notre page Instagram

"Commune de Vezins" en chiffre :

Notre page a été créée en février 2020 et comptabilise un peu plus de 300 abonnés.

PAGE TWITTER



La cible de ce réseau :

Ce réseau regroupe d'avantage les professionnels. Pour notre commune, cela permet notamment de toucher les élus de l'Agglomération du Choletais qui utilisent très majoritairement cette plateforme.

Notre page Twitter

"Commune de Vezins" en chiffre :

Notre page a été créée en février 2020 et comptabilisera bientôt une centaine d'abonnés.

YOUTUBE



En raison de la crise sanitaire, les rendez-vous traditionnels ne pouvaient pas avoir lieu physiquement, nous avons dû, là encore, innover! Notre toute première vidéo a été celle des vœux du Maire. Cette nouvelle approche permet de garder un contact visuel avec la population mais de façon entièrement numérique.

LES AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION :

► La borne interactive à l'accueil de la mairie

Nous étions la première commune sur le secteur à nous doter d'une borne tactile interactive !! Depuis, des communes nous ont demandé des renseignements sur l'utilisation et le fonctionnement.

Cette borne permet de stocker l'ensemble des documents qui sont obligatoires à l'affichage d'une mairie, notamment les arrêtés, les décrets, les comptes rendus des conseils... Là encore, l'économie de papier est énorme étant donné que tout est dématérialisé. L'information est accessible pour tous et de façon beaucoup plus ludique. Vous êtes nombreux à vous être familiarisés avec cette tablette tactile!

De plus, les affiches qui défilent permettent d'informer le visiteur sur un événement associatif, municipal, ou encore un sujet important.



► L'incontournable : le site internet

Entreprises, communes, professionnels, tout le monde (ou presque) disposent désormais d'un site internet. Dans notre cas, il permet de simplifier les démarches administratives et de pouvoir renseigner rapidement les administrés. Notre site internet a été refait intégralement en 2019 afin qu'il soit responsif, c'est-à-dire que l'affichage s'adapte sur tous les écrans de téléphones portables et ceux des tablettes.

A cette occasion, il a été repensé pour rendre l'expérience simple et agréable.

Sur notre site internet, vous pouvez notamment consulter l'agenda qui regroupe tous les prochains événements sur notre commune, consulter les actualités (menus du restaurant scolaire, suivi de travaux sur la commune, consulter les offres d'emplois, etc...). Le site internet est continuellement mis à jour afin de vous donner le meilleur de l'information.

Notre site internet cumule en moyenne 2 500 visites par mois.



► L'application mobile "Veziens"

Retrouvez toutes les informations essentielles de notre commune sur l'application mobile gratuite "Veziens".

Avec l'application officielle de Veziens, vous pouvez :

- Signaler un problème en envoyant des photos géolocalisées: voirie, éclairage public, espace vert, propreté, signalisation, travaux, stationnement...
- Suivre les actualités en temps réel: les travaux sur la commune, offres d'emplois, coupures de courant, informations courantes...
- S'informer des événements sur la commune: manifestations associatives, municipales, des écoles...
- Accéder aux numéros utiles: services communaux, médicaux, scolaires, urgences...
- Consulter les bulletins municipaux: "Le P'tit Vezinais",
- Retrouver la liste des entreprises, commerçants, associations...
- Toutes les informations sur la gestion des déchets: calendriers de collecte, liste des déchetteries, consignes de tri...
- Nous contacter...



Grâce aux notifications push (message sur votre écran verrouillé), vous pouvez nous envoyer instantanément une information! Pensez à les activer!

Application disponible sur Google Play et l'App Store.

► Le petit (ou grand) dernier: l'écran LED sur la place du Général de Gaulle

Toujours dans l'optique d'informer au mieux la population, la municipalité a investi, au début de l'été 2020, dans un panneau lumineux double face LED.

L'intérêt était de ne pas laisser de côté celles et ceux qui n'ont pas internet.

L'écran qui fonctionne de 6 h 00 du matin à 22 h 00, permet de diffuser la météo, le saint du jour, l'actualité courante: les travaux sur la commune, les coupures de courant, les offres d'emploi, les événements des écoles, municipaux et associatifs.

Cela permet également de capter un public qui traverse seulement notre commune et qui ne nous suit pas forcément sur les réseaux sociaux. Exemples: pour mettre en avant la vente de terrains constructibles ou de communiquer largement sur la sensibilisation de la population à des enjeux, comme l'abandon de déchets et les déjections canines.

Cet écran uniquement en LED, énergie qui est peu gourmande en électricité, a remplacé l'ancien affichage papier qui se situait sur la place du Général de Gaulle et génère donc encore moins de papier et d'utilisation d'encre!



ZOOM

Zoom sur notre Airbnb communal !

Le saviez-vous? La commune de Vezins dispose d'un parc immobilier assez important avec 13 locatifs! Ce patrimoine génère des revenus non négligeables pour une petite commune comme la nôtre. Ces revenus patrimoniaux permettent d'investir dans de nouveaux équipements ou de moderniser les anciens.

En 2020, la municipalité a eu l'idée de proposer à la location l'un des locatifs communaux sur la plateforme en ligne Airbnb. Cette maison était auparavant occupée par le Docteur Codreanu.

Dans le contexte sanitaire difficile dû à la COVID-19, l'ensemble des réservations des salles des fêtes ont dû être annulées ou reportées, ce qui a engendré une importante perte financière pour la collectivité.

Ainsi, à travers cette idée innovante, il y avait un double objectif: celui de générer de nouveaux revenus et de compléter l'offre des meublés de tourisme existants sur la commune. En effet, au total, 4 logements privés à Vezins sont disponibles à la location sur le site en ligne Airbnb, ce qui démontre qu'il y a une demande assez importante sur notre secteur.

A notre connaissance, nous sommes la seule mairie (au moins de la région) à proposer un logement communal sur ce type de plateforme.

Après plus d'un an d'activité, le bilan est de 38 séjours et 246 nuits réservées. Notre annonce est classée comme "SuperHost" (distinction aux hôtes qui proposent une excellente expérience aux voyageurs). L'évaluation globale est de 4,8/5. Son rapport qualité/prix en fait un logement très demandé! Il s'agit donc d'un pari gagnant pour la commune!



CABINET D'EXPERTISE IMMOBILIÈRE

Jean-Philippe Cesbron

Diagnostiqueur Immobilier

diag.cesbron@orange.fr

06 85 08 30 95

9 rue des Landes
49340 Vezins



Diagnosics pour vente et location de biens immobiliers

BOUTIN

Artisan depuis 1977



Vezins - Cholet
Les Sables d'Olonne

Tél. 02 41 30 18 51

www.conceptetmenuiserie.fr

ETAT CIVIL

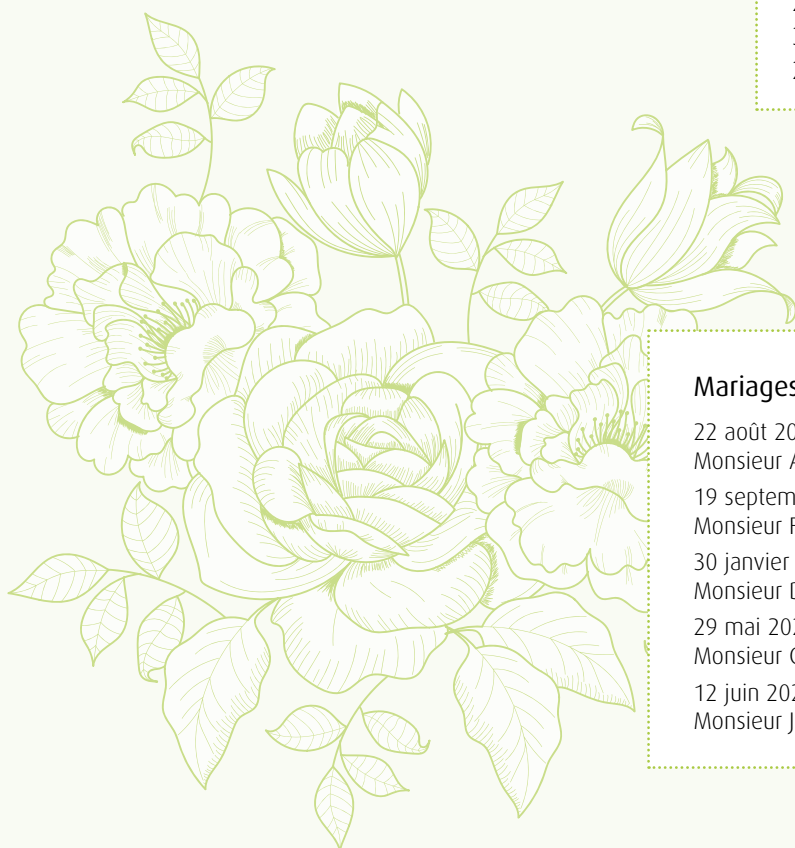


Naissances 2020-2021

7 janvier 2020: Zélie BOUCHET
 25 janvier 2020: Adèle FARDEAU
 30 janvier 2020: Héloïse GUET LEFIEVRE
 7 mars 2020: Nathan CHARRUAU
 11 mars 2020: Anthoumane DAOUD
 11 mars 2020: Andinane DAOUD
 27 avril 2020: Lilou MENARD
 29 avril 2020: Nino PORTAL
 1^{er} mai 2020: Wael NOULI
 26 juin 2020: Manel LEBLANC ROSSIGNOL
 3 juillet 2020: Eloïse TOUZÉ
 19 juillet 2020: Manoé CHARRUAU
 3 août 2020: Tom SARRAU
 30 septembre 2020: Louis DE LA CELLE DE CHATEAUBOURG
 2 novembre 2020: Isaac VERSTRAETEN
 20 novembre 2020: Hadriel VAN EENOOGHE
 26 novembre 2020: Louisa COMBREAU
 12 janvier 2021: Oya CETINTURK
 30 janvier 2021: Raphaël D'ABBUNDO
 22 février 2021: Maélie RABOUIN
 27 février 2021: Joséphine GINGREAU
 13 avril 2021: Emma ROUTHIAU
 14 avril 2021: Tom BAZOGE
 1^{er} mai 2021 : Charlotte SACHOT
 2 mai 2021 : Olivier DAVY

Décès 2020-2021

19 janvier 2020: M^{me} Renée CESBRON (née BREGEON)
 4 février 2020: M^{me} Patricia DINAND (née BLIN)
 17 février 2020: M. Georges MURZEAU
 29 février 2020: M^{me} Marie BARBEAU (née GODET)
 23 mars 2020: M^{me} Thérèse BRETAUD (née RIBOT)
 27 mars 2020: M^{me} Marie SOULARD (née RETHORE)
 30 mars 2020: M. Georges CORMIER
 3 avril 2020: M. Claude MALINGE
 3 avril 2020: M. Claude GABORIEAU
 11 juin 2020: M^{me} Annie GALLARD (née FROGER)
 25 juin 2020: M. Gilles OUVRARD
 1^{er} juillet 2020: M. Gilles SAVARIT
 20 juillet 2020: M^{me} Denise SOULARD (née CHEMINEAU)
 1^{er} août 2020: M^{me} Jacqueline CESBRON (née GARNIER)
 31 août 2020: M^{me} Gisèle BOUTIN (née PINEAU)
 8 septembre 2020: M. Marc GUITET
 17 octobre 2020: M. Gilles QUERAUX
 3 novembre 2020: M. Joseph AUGEREAU
 6 novembre 2020: M. Jean-Marie BOUCHET
 31 décembre 2020: M^{me} Jacqueline DORBEAU
 6 janvier 2021: M^{me} Anne ALLARD
 8 janvier 2021: M. Patrick ILDEBERT
 17 janvier 2021: M^{me} Marie FROGER (née PICHAUD)
 27 février 2021: M. Marcel RICHARDIN
 30 mars 2021: M^{me} Jeannine BEAU (née MATHIS)
 20 avril 2021: M. Pierre CESBRON



Mariages 2020-2021

22 août 2020:
 Monsieur Alexandre RICHARD et Madame Jennifer HARDOIN
 19 septembre 2020:
 Monsieur Florent LEHUGEUR et Madame Chloé GUINÉ
 30 janvier 2021:
 Monsieur Dominique BABIN et Madame Loudmila DIAMBOU NDONA
 29 mai 2021 :
 Monsieur Geoffroy GOLDSTEIN et Madame Ludivine ZARKOS
 12 juin 2021 :
 Monsieur Jonathan LEMAIRE et Madame Adeline FAUCHER

CONTACTER LA PRESSE LOCALE

■ COURRIER DE L'OUEST

Correspondant sur Vezins :

Monsieur Dominique GUIBERT

☎ 06 25 26 13 35

✉ dominique.guibert3@free.fr

Rédaction de Cholet :

📍 10 Boulevard Gustave Richard
49300 CHOLET

☎ 02 41 49 48 20

✉ redac.cholet@courrier-ouest.com

■ OUEST FRANCE

Rédaction de Cholet :

📍 15 rue du Bourg Baudry - 49300 CHOLET

☎ 02 41 49 01 60

✉ redaction.cholet@ouest-france.fr

Pour annoncer vos événements (assemblées générales, concerts, animations...), pensez au site internet d'Info Locale

■ SYNERGENCES HEBDO

Le Synergences hebdo est un journal gratuit d'informations diffusé sur l'ensemble des communes de l'Agglomération du Choletais, réalisé par l'Agence de la Promotion du Choletais.

📍 16 avenue Maudet - 49300 CHOLET

☎ 02 44 09 25 20

✉ synergences-hebdo@choletagglomeration.fr

Pour diffuser vos annonces dans le Synergences hebdo, pensez à contacter la rédaction trois semaines (minimum) avant la date de l'événement.

■ TÉLÉVISION LOCALE DU CHOLETAIS (TLC)

La Télévision Locale du Choletais émet à destination de Cholet et de son agglomération. La chaîne est disponible sur le canal 33 de la TNT en Maine-et-Loire, Loire-Atlantique et en Vendée.

Sur la chaîne 378 de la box Orange et enfin sur la chaîne 918 de la Freebox.

La Rédaction :

📍 ZI de la Bergerie

3 rue Ampère - 49280 LA SÉGUINIÈRE

☎ 02 41 62 16 66

✉ tlcredaction@orange.fr

🌐 www.tlc-cholet.com

📺 Télévision Locale du Choletais

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

Chanteloup-les-Bois, Nuillé, Trémentines et Vezins

**1 HEURE, C'EST LE TEMPS QU'IL FAUT
POUR UN DON DE SANG**

**3, C'EST LE NOMBRE DE VIES SAUVÉES
AVEC 1 DON DE SANG**



Les services d'urgence et les hôpitaux ont besoin de sang en permanence. Pour les alimenter, l'Etablissement Français du Sang (EFS) organise des collectes sur tout le territoire. Ils sont aidés pour cela par les associations de donneurs de sang bénévoles (ADSB) dont le rôle est l'organisation pratique du don (réservation de la salle, aménagement de la salle le jour du don, préparation de la collation et de l'hydratation qui sont obligatoires pour chaque donneur le temps d'une pause, statistiques...), ainsi que l'accueil et l'accompagnement du donneur surtout s'il est nouveau donneur pour l'encourager à renouveler cet acte de solidarité.

Retour sur les activités en 2019 :

- 4 collectes de sang, soit 1 par commune
- Assemblée Générale
- Une réunion par trimestre avec tous les membres
- Participation au ZCA de l'UD.DSB 49
- Participation à l'AG de l'Union Départementale des Donneurs de Sang bénévoles 49 et à l'élection des membres de l'UD-DSB 49

Date des prochaines collectes pour 2021 :

- ▶ mercredi 21 juillet à Vezins
 - ▶ lundi 15 novembre à Chanteloup-les-Bois
- Toutes les collectes ont lieu de 16 h 30 à 19 h 30
L'Assemblée Générale est reportée à une date ultérieure.

**LES RÉSERVES DE SANG
SONT AU PLUS BAS !**

**L'ASSOCIATION
COMPTE SUR CHACUN.**

Date de création : 1978

Composition du bureau :

Président : René TESTARD
Secrétaire : Damien AUGEREAU
Trésorière : Paule NAUD

Contact :

📍 Salle des Mauges - 49340 TRÉMENTINES

☎ 02 41 64 43 92

✉ rene.testard@orange.fr

🌐 www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



UNC - AFN

Union Nationale des Combattants Union Nationale des Combattants en Afrique du Nord

L'Union Nationale des Combattants (UNC) est une association qui regroupe ceux qui défendent les valeurs de la France en combattant sur les différents théâtres auxquels la France a participé ou participe ou en défendant les valeurs via des services civils ou militaires.

Naturellement, il y a de moins en moins de membres qui composent l'association... C'est pourquoi, elle recherche de toute urgence de nouveaux adhérents afin de continuer à perpétuer la mémoire des anciens combattants.

Un appel est lancé pour que les Vezinois et Vezinaises se mobilisent et redonnent ainsi un souffle à cette association. Pour la rejoindre, contactez Monsieur François Campfort, Président ☎ 02 41 64 43 37.

Commémorations du 8 mai et 11 novembre

	8 mai	11 novembre
2021	Veziens	Chanteloup-les-Bois
2022	Nuaillé	Trémentines
2023	Chanteloup-les-Bois	Veziens



En raison de la crise sanitaire, la commémoration du 11 novembre 2020 ainsi que celle du 8 mai 2021 n'ont pas pu se dérouler en présence d'un public. C'est pourquoi elles ont été filmées et publiées sur le site internet de la mairie, la page Facebook et YouTube.

Pour voir ou revoir ces commémorations, rendez-vous sur la chaîne YouTube de la Commune de Veziens.

Date de création : 1982

Bureau de l'U.N.C - A.F.N. Veziens :

- Président : François CAMPFORT
- Vice-Président : Louis AUGEREAU
- Secrétaire : Jean METAYER
- Secrétaire-Adjoint : Jean CESBRON
- Trésorier : Jean NICOLAS
- Membres actifs : Alain BOUVET, Claude CESBRON, Clément CESBRON, Bernard COTTENCEAU, Roger LEHY, Robert MORILLE



Communes – Particuliers – Aménageurs

- Missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Missions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
- Aménagement Urbain
- Montage d'opérations immobilières (terrains à bâtir, logements locatifs, ...)

Contact ; 0679215436 – SAS ERIMM – 49300 CHOLET – erimm@orange.fr
SAS au capital social de 34.050,00€ - RCS ANGERS - SIRET 803 616 606 00015 – NAF 4110A



N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations si vous voulez :

- ◆ Mandater votre propriété ou votre entreprise;
- ◆ Nous rejoindre en tant qu'agent ou mandataire;
- ◆ Mettre en place des partenariats d'apporteur d'affaires;
- ◆ Mettre en place des collectes de fonds pour les associations / clubs / équipes.



mikegoldsmith@leggett.fr 07 89 04 59 55
Siret : 800 127 086

BIBLIOTHÈQUE

Marque-Pages



La lecture en milieu rural : c'est le prêt de livres, l'accueil du public, la mise en valeur des collections par des animateurs.

Retour sur les activités en 2019 :

- ▶ Atelier pour enfants : film d'animation
- ▶ Atelier ado : peinture sur galets de cupcake
- ▶ Jeu de piste et conte de Noël à la bibliothèque

Comment voyez-vous l'après COVID-19 :

Après une fermeture complète lors du début du premier confinement, la bibliothèque a fonctionné pendant quelques semaines seulement par commande et retrait. Le système n'était pas satisfaisant pour tous les lecteurs car l'activité s'est révélée beaucoup plus réduite.

La constitution d'une nouvelle équipe a permis de reprendre les quatre permanences hebdomadaires, puisque toutes les bénévoles ont souhaité poursuivre leur engagement dans le contexte sanitaire que l'on sait.

Après une période difficile où le nombre des bénévoles était réduit à 10, une mobilisation de la mairie, de la population vezinaise et même un peu plus large, puisque nous comptons des bénévoles choletaises ainsi que des Deux-Sèvres, a permis de recréer une dynamique pour assurer le maintien de ce service qui nous tient à cœur.

Ce sont désormais 25 bénévoles qui accueillent les lecteurs lors des permanences et qui travaillent à la préparation des documents et des collections.

Nous nous organisons sans pouvoir nous réunir pour le moment mais nous sommes néanmoins satisfaits et rassurés de ce rebond pour la bibliothèque, car il permet de maintenir le lien social entre bénévoles et avec les lecteurs.

Programme prévisionnel des manifestations pour 2021-2022* :

**Selon l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.*

Cet été, la bibliothèque proposera une animation sur le thème "Vos coups de cœur de l'été". Les lecteurs seront invités à prendre en photo leur roman coup de cœur (ou un album pour les plus jeunes) avec un décor qui évoque l'été, les vacances. Pour ceux qui n'ont pas Facebook, ils pourront envoyer leur photo par mail à l'adresse de la bibliothèque. Un panneau des illustrations de ces romans sera fait à la fin de l'été.



Plus globalement, la bibliothèque Marque-pages s'est associée au thème proposé cette année par l'AdC sur le Voyage: "En voiture Simone" est donc l'intitulé de l'animation annuelle.

Une carte mondiale permettra aux lecteurs de pointer les pays où se déroulent les aventures, récits... qu'ils découvriront dans les ouvrages qui ont été sélectionnés pour l'occasion.



Deux histoires présentées en kamishibai (petit théâtre d'images d'origine japonaise) seront proposées aux enfants (public réduit à 6), une histoire pour les moins de 4 ans et une histoire pour les 7 ans. Ces séances sont prévues en juin et juillet sous réserve des conditions sanitaires.

Informations plus complètes à la bibliothèque, sur le site e.change du réseau et sur notre page facebook.

Comment et quand rejoindre l'association :

- Contact à la bibliothèque lors des permanences,
- Via la Page Facebook,
- Par mail.



Date de création : 27 avril 2004

Composition du bureau :

Présidente : Michèle GUILLOU
 Vice-Présidente : Françoise GABORIEAU
 Secrétaire : Alice GOURDON
 Secrétaire adjointe : Yolaine LEPEINTRE
 Trésorière : Nathalie PATTEDOIE
 Trésorière adjointe : Sylvie VERGNAULT

Contact :

- 📍 4 rue des Écoles - 49340 VEZINS
- ☎ 02 41 62 84 73
- @ bib_vezins@choletagglomeration.fr
- 📘 Bibliothèque Marque-pages Vezins



CLUB DE L'ESPÉRANCE

Le Club de l'Espérance n'a d'autres buts que de procurer loisirs et distractions à tous ses adhérents et de leur apporter ces moments de convivialité et de partage qu'il sait si bien dispenser. Il poursuit son œuvre depuis maintenant plus de 40 ans.

Le club a été créé en août 1976 et regroupe actuellement 140 adhérents. Vous pouvez retrouver toute son histoire et ses activités sur le site internet :

www.yvesdixneuf.wixsite.com/club-espérance

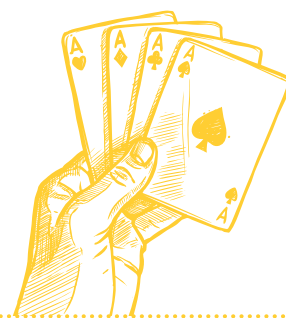
Les principales activités :

- ▶ Rendez-vous du mercredi
- ▶ Concours de belote, pétanque, palet...
- ▶ Les bals
- ▶ Les sorties : voyages, spectacles, théâtre, pique-nique...
- ▶ La randonnée
- ▶ Le bricolage
- ▶ Atelier informatique...

Activités 2020 : l'Assemblée Générale en janvier avec 109 participants et le mini concours de bottereaux avec 71 participants. Ensuite l'activité s'est arrêtée cause de Covid. Courant de l'été, il y a eu le concours de pétanque avec Chloro'fil et le déplacement au spectacle "Marie Gueraillé". En fin d'année, nous avons mis une urne à la boulangerie pour remplacer les activités du téléthon.

Projets 2021 : Nous espérons reprendre l'ensemble de nos activités au fur et à mesure que la situation sanitaire le permettra. Le club est ouvert aux nouvelles idées et aux futurs adhérents qui bénéficieront d'une adhésion gratuite la première année. Les anciens adhérents n'auront pas de cotisation à régler pour 2021. Le club projette d'organiser un "atelier généalogie". Inscription par mail.

Toute personne intéressée peut rejoindre le club à tout moment en contactant un des membres du bureau ou par mail.



Agenda des manifestations 2021-2022*

*Selon l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.

- ▶ 7 novembre 2021 : Bal
- ▶ 20 octobre 2021 : Concours de belote interne
- ▶ 27 octobre 2021 : Journée commerciale Proconfort
- ▶ 17 novembre 2021 : Concours Téléthon
- ▶ 01 décembre 2021 : Concours de belote interclubs
- ▶ 11 décembre 2021 : Maison illuminée vin chaud
- ▶ 15 décembre 2021 : Goûter de Noël
- ▶ 31 décembre 2021 : Réveillon de la Saint Sylvestre
- ▶ 20 mars 2022 : Bal
- ▶ 23 mars 2022 : Concours de belote interclubs
- ▶ 6 novembre 2022 : Bal



Composition du bureau :

Co-présidents : Madeleine CESBRON et Michel CESBRON
 Vice-présidente : Josiane CAMMARATA
 Secrétaire : Evelyne TESSIER
 Secrétaire adjointe : Marie-Hélène MAILLOT
 Trésorier : Jean-Marie POINEL
 Trésorière adjointe : Jocelyne JURET
 Membres actifs : Michel CESBRON, Rachel COTTENCEAU,
 Marie Paule CAILLETON, Patrice GIRARD, Joël LAROCHE,
 Jean Max SAVARIT

Contact :

Madame Madeleine CESBRON, Co-présidente :

📍 4 rue des Écoles - 49340 VEZINS

☎ 09 80 36 14 24

@ clubesperance@outlook.fr

🌐 www.yvesdixneuf.wixsite.com/club-espérance

ÉTOILE CYCLISTE VEZINS CHANTELOUP (E.C.V.C.)

Cyclotourisme et Marche

Activités 2019 : Sortie club le 3 mars à INGRANDES, Randonnée annuelle des "Étangs et Forêt" le 28 avril au départ de VEZINS, sortie club à Misengrain à NOYANT LA GRAVOYÈRE les 4-5-6 octobre et assemblée générale le 16 novembre 2019.

Activités 2020 : Sortie club le 8 mars à THOUARCÉ.

En plus des sorties exceptionnelles, des randonnées régulières sont possibles pour les marcheurs tous les dimanches matins avec un départ à 9 h 00, de la place du Général de Gaulle et randonnées un ou deux lundis par mois avec un départ à 13 h 30, du parking de la Maison Commune de Loisirs (M.C.L.)

Pour les cyclotouristes, sorties tous les mercredis.

Comment et quand rejoindre votre association ? À tout moment !

Agenda prévisionnel des manifestations pour 2021-2022* :

*Selon l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.

► 2021 :

- Soutien logistique et préparation à la demande la Ville de Cholet pour accompagnement et recrutement de bénévoles pour la sécurisation du passage de la course Cholet Pays de la Loire du dimanche 28 mars 2021.
- Randonnée annuelle du 18 avril annulée en raison des circonstances sanitaires.

► 2022 : Randonnée annuelle des Étangs et Forêts: le dimanche 17 avril au départ de Chanteloup-les-Bois (à confirmer).



Date de création : 3 décembre 1979

Historique :

Cette association avait pour objet à sa fondation, la pratique du cyclisme de compétition, de randonnée et l'initiation des jeunes au cyclisme en s'affiliant aux Fédérations sportives Nationales.

Composition du bureau :

Président : François SOULARD
 Vice-présidente : Odile BUFFARD
 Secrétaire : Maurice SÉCHET
 Trésorière : Maryvonne JOULAIN
 Membres du bureau : Marie-Alice BLANCHET, Annie BOUTIN et Marc BOUTIN.

Contact :

Monsieur François SOULARD

📍 La Gaudechère - 49340 VEZINS

☎ 02 41 64 46 69



**VIGNERON
RÉCOLTANT**

Le Clos de l'Abbaye
30 bis route de Montreuil
49260 LE PUY NOTRE DAME

Tel: 02 41 52 26 71
Mail: domsrkaupy@gmail.com



**EARL HENRI AUPY ET
FILS**



Société KPM

Pascal KPADÉ

☎ 06.81.19.79.29

12 rue Hélène Boucher
49300 CHOLET





PIZZA SOKAÏ

Présent sur Vezins
Place du Général de Gaulle
 tous les samedis de 18 h à 23 h
 (sauf période estivale)

GYM DÉTENTE VEZINS

Gym d'Entretien

L'association GYM détente propose tous les mercredis :

- Une **GYM douce de 9 h 00 à 10 h 00** animée par Patricia qui permet aux gens de tous âges de garder souplesse et endurance dans une ambiance conviviale et détendue.
- Une **GYM détente de 20 h 30 à 21 h 30** animée par Stéphane qui propose chaque semaine un cours différent, avec du matériel adapté (balles, bâtons, haltères, élastiques...). Ces exercices proposés par l'animateur sont corrigés, encouragés et permettent de renforcer le tonus musculaire, la souplesse et l'équilibre.

L'association accueille des adhérents de communes avoisinantes (La Tourlandry, Coron, Chanteloup...)

Les séances se déroulent à la salle de sport de Vezins mais l'hiver, la salle des fêtes est mise à notre disposition par la municipalité que nous remercions. Aux beaux jours, quand le temps le permet, la séance a lieu en extérieur.

En principe, le premier cours se déroule le premier mercredi de septembre. Une information "papier" est placée au panneau d'affichage des associations sportives.

N'hésitez pas à venir découvrir notre activité ! La séance d'essai est gratuite et sans engagement.



Composition du bureau :

Présidente : Marie-Claire AUGEREAU
Vice-présidente : Evelyne TESSIER
Secrétaire : Catherine GUILLOU
Secrétaire adjoint : Jean-Jacques* DEFOIS

Trésorier : Alain HERISSET
Trésorière adjointe : Marie-Hélène MAILLOT

Autres membres : Marie-Aimée* FOURMOND, Chantal FROUIN, Anne-Pascale* ROTUREAU

* membres du bureau absents sur la photo

Contact :

📍 4 rue des Écoles - 49340 VEZINS

📞 Pour la Gym douce : Evelyne TESSIER

☎ 02 41 65 62 83

📞 Pour la Gym détente : Catherine GUILLOU

☎ 02 41 64 48 17



- Organisation complète des obsèques
- Marbrerie funéraire
- Prévoyance obsèques
- Maison funéraire

02 41 46 66 27
www.gfreres.fr

CHOLET • ST MACAIRE • TORFOU
TRÉMENTINES • LA SÉGUINIÈRE



<https://www.sbs-informatique.fr>



contact@info-sbs.fr



02-41-29-58-67



LA GAULE VEZINAISE

Activité pratiquée et but de l'association : Pratique de la pêche à l'étang communal de l'Uzellière, route des Poteries.

L'esprit intergénérationnel y est très présent. En effet, il n'y a pas d'âge pour les adhésions, le plus jeune de nos membres a 6 ans. Quoi de mieux pour un bon apprentissage que de se former avec les pêcheurs expérimentés !

Retour sur les activités en 2019-2020 : En raison de l'épidémie de coronavirus, les manifestations habituelles ont été annulées.

Seule la pêche classique autour de l'étang de l'Uzellière a été possible en raison de l'espace qui s'offre aux adhérents.



Agenda prévisionnel des manifestations pour 2021-2022* :

*Selon l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.

- ▶ Journée détente le samedi 4 septembre 2021
- ▶ Matinée truites avec engagement; après-midi truites gratuite pour les enfants le samedi 4 juin 2022 avec restauration sur place
- ▶ Journée Vide-greniers le samedi 4 juin 2022

Comment et quand rejoindre votre association ?

Les cartes d'adhésion annuelle sont à retirer chez M. Louis-Marie TIJOU, 3 rue St Pierre à Vezins.

Les cartes à la journée peuvent être achetées à la Boulangerie-Pâtisserie Besson ou au salon de coiffure Angela Coiff', Place du Général de Gaulle à Vezins.



Date de création : L'association a été créée en mars 1999

Historique :

Le Docteur Louis Cotteceau, qui était l'ancien propriétaire de l'Uzellière, était désireux de voir une association de pêche autour de son étang. C'est pourquoi, il a fait cette donation à la commune de Vezins en contrepartie de la seule création d'une association. C'est ainsi que La Gaule Vézinaise a vu le jour en mars 1999.

Composition du bureau :

Président : Louis-Marie TIJOU
 Vice-président : Michel HELBECQUE
 Trésorière : Liliane TIJOU
 Membres actifs : Gérard FAVEREAU,
 Luciane HELBECQUE, Julien LARAVINE,
 Alain BOUVET, Odile BOUVET.

Contact :

- 📍 4 rue des Écoles - 49340 VEZINS
- ✉ gaulevezinaise@outlook.fr
- ☎ 06 87 36 90 95

LES ACCROSCÈNES

Théâtre adulte et enfants



Retour sur les activités en 2019-2020 :

En 2019, la troupe des Accroscènes a réuni plus de 2300 spectateurs en présentant la pièce de Sébastien AZZOPARDI et Sacha DANINO "Le Tour du monde en 80 jours" au Puy St Bonnet.

L'école de théâtre des Baladins a également fait 2 représentations à la MCL de Veziens les 25 et 26 mai 2019.

Comment voyez-vous l'après COVID-19 (projet(s)) ?

Nous espérons remonter sur scène en 2022 et poursuivre les cours de théâtre pour l'école des Baladins.

Au vu des conditions sanitaires, la troupe a pris la décision de ne pas donner de représentation en 2021. Un retour explosif aura lieu en 2022 !

Comment et quand rejoindre votre association ?

Vous pouvez nous contacter à tous moments. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles.

Date de création : 1923

Historique :

Autrefois appelée la troupe théâtrale "Jeanne d'Arc" de Veziens, la troupe a été fondée en 1923 et a joué de nombreuses pièces à la salle de théâtre "Patronage Jeanne d'Arc" jusqu'en 1969. Après un arrêt de 14 ans, en 1983, l'enthousiasme, la motivation, le courage de plusieurs bénévoles amoureux du théâtre ont permis la relance de la troupe.

Aujourd'hui, la troupe compte une soixantaine de bénévoles répartis dans diverses commissions.

Depuis quelques années, la troupe est devenue saltimbanque et joue chaque année dans les salles des communes voisines (La Tessoualle, Le Puy Saint Bonnet...).

Composition du bureau :

Présidentes : Corinne CHARLOS et Virginie LHOMMEDE
 Vice-présidents : Christophe VERGNAULT et Maxime PORTAL
 Secrétaire : Claudine LEGEAY
 Trésorière : Chantal FROUIN

Contact :

📍 4 rue des Écoles - 49340 VEZINS
 @ contact@lesacroscenes-vezins.com
 📞 Corinne Charlos: 02 41 64 96 93
 Virginie Lhommedé: 02 41 65 12 36
 🌐 www.lesacroscenes-vezins.com
 📺 Les Accroscènes de Veziens



MAÇONNERIE CESBRON



Neuf - Restauration
 Sablage - Couverture

66 rue Nationale - 49340 Veziens

02 41 64 42 96

www.maconnerie-cesbron.fr | cesbron.jc@wanadoo.fr

MUSIC COOL VEZINS

NOUVELLE ASSOCIATION !

Cette association a pour objet de chanter et jouer de la musique entre adhérents et membres de l'association au sein de la commune de Vezins et des communes environnantes.

Retour sur les activités en 2019-2020

Nous sommes, malgré tout, satisfaits de l'année 2020 qui nous a permis de mettre en place l'association et ainsi préparer la première saison qui, nous l'espérons, débutera après les vacances 2021.

Comment voyez-vous l'après COVID-19 (projet(s)) ?

Le départ d'une nouvelle activité autour de la musique qui a été, comme beaucoup d'événements culturels et sportifs, perturbée pour des raisons sanitaires.

Programme prévisionnel des manifestations pour 2021-2022* :

*Selon l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.

- ▶ Assemblée générale ouverte à tous le 2 Juillet 2021 à 20 H 30 (à la salle des Accroscènes). Ainsi, se laisser un temps d'échanges pour nous projeter et nous organiser avec tous ceux qui souhaitent participer au(x) projet(s).
- ▶ Lancement des inscriptions après les vacances.
- ▶ Répétitions collectives sur des musiques typées "variétés nationales et internationales"
- ▶ Et pourquoi pas, participer à la fête de la musique de Vezins en 2022 !

Comment et quand rejoindre votre association ?

- Possibilité de participer à l'assemblée générale du 2 Juillet 2021.
- Également une date de découverte et inscription seront proposées après les vacances d'été.
- Il sera également possible de venir découvrir les différentes répétitions pour connaître l'organisation, les projets, les idées, les moyens etc...



Date de création : 24 septembre 2020

Historique : 2020

- Partage du projet avec l'équipe municipale de Vezins.
- Création d'une équipe de chanteuses et musiciens autour du projet qui seront les futurs membres du bureau.
- Tests du projet à la salle des Accroscènes avec des chanteuses et autres musiciens de tous âges.
- Création de l'association.
- Stand-by pour respecter les mesures de protection COVID-19

Composition du bureau :

Président : Guy ROY
 Trésorier : Benoit DIXNEUF
 Secrétaire : Alvina BOURSERAU
 Adjoint au Secrétaire : Patricia LOURENÇO

Contact :

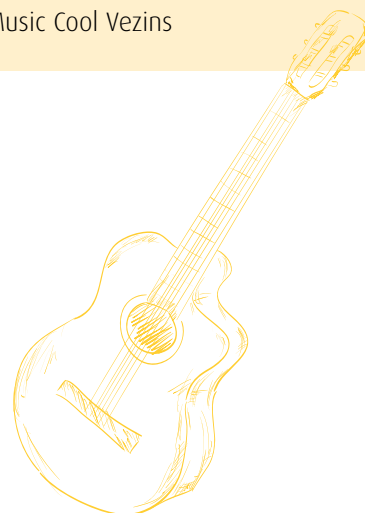
Guy ROY, 10 rue Pierre Perrier
 49340 VEZINS

📍 4 rue des Écoles - 49340 Vezins

☎ 06 86 37 67 35

@ musiqcool.vezins@gmail.com

f Music Cool Vezins





CERCLE BEL AIR

Boule de fort, petits palets, laitons, fléchettes, pétanque

L'association a pour but de procurer à ses membres tous les agréments qui existent dans une réunion à savoir les activités pratiquées citées précédemment. Elle se recrute parmi les habitants de Veziens pour les membres actifs, elle accepte les membres des autres communes, favorisant d'autres jeux de société pour favoriser le lien social.

La Boule de fort est classée comme jeu traditionnel des Pays-de-la-Loire dans l'inventaire du patrimoine culturel immatériel français.

Petite précision de Monsieur André Augé, président du Cercle Bel-Air de Veziens: le jeu de Boule de fort le plus proche de Cholet est bien celui de Veziens. Il se trouve dans le canton de Cholet et se situe à 15 km de Cholet, tandis que celui de Valanjou, est à 35 km.

Retour activités 2019-2020:

- Le 29 février 2020: Assemblée générale du Cercle et à l'issue dégustation de chouquettes et vin d'honneur.
- Le 14 mars 2020: Concours de belote (26 équipes se sont affrontées). A l'issue, une dégustation gratuite de fouaces a été faite où environ 60 personnes ont participé. FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT POUR COVID à MINUIT.

Le Cercle Bel Air fut ouvert du 1^{er} janvier au 14 mars 2020 et du 4 juin au 24 octobre 2020. Courant 2021, le Cercle Bel Air a été sélectionné par les équipes des Offices de Tourisme de Vendée Vallée et Surprenant Choletais pour faire partie des "Pépites du territoire", et sera ainsi référencé dans la nouvelle carte "Pépite et Popote: jolis détours à la carte".

En raison de la fermeture de l'établissement pendant ces nombreux mois, aucune cotisation ne sera demandée aux actuels adhérents pour 2021.

Comment voyez-vous l'après COVID-19?

Selon les directives du gouvernement, il serait envisagé l'ouverture du Cercle et nous pourrions reprendre les manifestations habituelles à savoir: pique-nique le 3 juillet 2021, journée pal-bi-boule prévue le 11 ou 18 septembre 2021 suivie d'une dégustation.

Comment et quand rejoindre l'association?

Se présenter, pendant les horaires d'ouverture du Cercle à un membre du bureau ou téléphoner au président.

Date de création: 1882. En 2022, nous fêterons le 140^{ème} anniversaire.

Historique:

L'association a été affiliée à la loi 1901 et, en 1904, comme société d'agrément dans le but de relations amicales.

Composition du bureau:

Président: André AUGE
 Vice président: Thierry CHARLOS
 Secrétaire: Jean-Marie POINEL
 Trésorier: Gilles CHEVALIER
 Trésorier adjoint: Richard LAIZE
 Commission Boule de fort: Michel HELBECQUE et Jean METAYER
 Commission palet: Mickaël RACINEUX
 Membres actifs: Hamid BOUHATMI, Louis-Marie TIJOU

Contact:

- 📍 27 TER Rue Nationale
49340 VEZINS
- ☎ 02 41 64 46 91
06 24 28 69 42
- @ dede.auge@gmail.com



PAYS DU
BOCAGE VENDÉEN





COMITÉ DES FÊTES

Activité pratiquée et but de l'association : Dynamiser la commune

Retour sur les activités en 2019-2020 :

2019: Bilan animation: Soirée St Valentin, Soirée des jeunes, Fête de la musique, Soirée des partenaires et bénévoles
2020: Soirée St Valentin

Comment voyez-vous l'après COVID-19 (projet(s)) ?

Afin que le comité des fêtes perdure et soit viable financièrement, nous comptons vivement sur la participation de l'ensemble des Vezinois et Vezinoises aux prochains événements que nous organiserons.

Programme prévisionnel des manifestations pour 2021-2022* :

**Selon l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.*

2021 :

- ▶ Mai et juillet : En raison du contexte sanitaire et de l'organisation conséquente que demandent nos manifestations, la soirée disco qui devait se dérouler en mai et la fête de la musique en juillet, sont annulées.
- ▶ Vendredi 26 novembre : Assemblée Générale

2022 :

- ▶ Election du nouveau bureau
- ▶ Soirée St Valentin
- ▶ Soirée des jeunes: Disco
- ▶ Les 10 ans de la Fête de la Musique
- ▶ Soirée des partenaires et bénévoles

Comment et quand rejoindre notre association ?

Lors de l'Assemblée Générale le vendredi 26 novembre 2021



Composition du bureau :

Président : Ludovic MAHÉ
Vice-Président : Jean-François CHARRUAU
Trésorier : Poste à pourvoir
Secrétaire : Marie-Madeleine BREGEON
Vice-Secrétaire : Sonia MAHÉ

Contact :

Ludovic Mahé

📍 4 rue des Écoles - 49340 VEZINS

☎ 06 21 06 81 30

@ ludovic.mahé@live.fr

📌 ComitedesfetesVezins



ESVCT

Entente Sportive de Vezins-Chanteloup-La Tourlandry



Le club de tennis de Vezins est associé à Chanteloup-les-bois et la Tourlandry depuis des années.

Le bureau est géré depuis 2 ans par Anne-Claire Franquet et Céline Berthelot en tant que co-présidentes.

Virginie Guionneau, notre trésorière, nous quitte l'année prochaine. Nous espérons que d'autres personnes viendront nous épauler pour que le club perdure.

Nous sommes actuellement 36 licenciés (49 l'année dernière) ; cette baisse est due à la crise sanitaire actuelle.

Le club dispose d'un entraîneur diplômé qui vient le lundi donner des cours aux enfants et aux adultes. Ils ont tous pu reprendre au mois d'avril avec les beaux jours sur le court extérieur.

Pour les enfants, ce fut également compliqué, mais ils ont eu la chance de pouvoir s'entraîner un peu plus.

Les entraînements se déroulent à Vezins depuis à peu près 2 ans, soit dans la salle omnisports, soit sur le court extérieur quand cela est possible. Nous pouvons également jouer à la Tourlandry dans la salle omnisports, et ce uniquement, pendant les créneaux qui nous sont réservés.

Chaque année, en juin, nous organisons un tournoi ouvert à tous ; le but étant de faire découvrir ce sport.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons été contraints de l'annuler à cause de la crise sanitaire.

Comment et quand rejoindre notre association ?

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année ; vous pouvez venir découvrir ce sport quand vous le souhaitez.

Pour cela, vous pouvez contacter Céline Berthelot ☎ 06 87 31 10 37.

Venez nous rejoindre, ambiance familiale et détendue. Nous espérons vous voir très nombreux l'année prochaine pour continuer à faire vivre notre club.

Tennistiquement le bureau

🌐 <https://entente-tennis-vezins.clubeo.com>



JUMELAGE

Franco-Belge



Depuis 1976, nous nous retrouvons chaque année paire à Vezins en Belgique et chaque année impaire à Vezins en France. Nos week-ends de retrouvailles, à la base autour du football, ont bien évolué et sont aujourd'hui surtout le signe d'une grande amitié franco-belge.

Nous n'avons pu profiter de nos beaux week-ends de Pentecôte cette année ainsi que la précédente, mais nous espérons vite pouvoir reprendre nos festivités.



Nous avons programmé une soirée le samedi 20 novembre 2021. Nous espérons vous voir nombreux, si la crise sanitaire nous le permet.

Concernant la Pentecôte 2022, nous devrions pouvoir retrouver nos amis belges chez eux. ☺

Composition du bureau :

Président : Thierry Charlos

Trésorier : Quentin Bouchet

Secrétaire : Laura Charlos

Membres actifs : Jean-Paul Sechet, Joseph Charlos, Mickaël Racineux, Frédéric Bouchet, Léa Charlos, Vincent Supiot, Jérôme Roturier, Clément Gueret.

Contact :

Lauras Charlos

☎ 06 74 90 76 02

@ jumelage.vezins@gmail.com


OSTVC

Olympique SalTourVezinsCoron

Saison 2020/2021, une saison presque au repos !

Après avoir été contraints d'arrêter la saison 2019/2020 au mois de mars 2020, nous avons réussi à tenir notre assemblée générale le 3 juillet à la Salle-de-Vihiers.

Celle-ci a permis de faire un point sur les saisons passées avec Benoit BAUDRY et de se projeter vers cette nouvelle saison marquée par l'arrivée d'un nouvel entraîneur senior : Stéphane DOUBLET, et d'un nouvel éducateur pour la catégorie U11 et U13 : Dorian MORIN.

Suite à l'AG, le bureau a également été renouvelé.

Malgré la présence du virus, les joueurs étaient motivés pour reprendre une nouvelle saison et 245 licenciés s'étaient inscrits au club.

Les compétitions ont pu reprendre au mois de septembre et toutes les catégories étaient engagées :

- 4 équipes seniors
- 2 équipes U17
- 3 équipes U15
- 3 équipes U13
- 2 équipes U11
- 23 enfants en U8/U9
- 18 enfants en U6/U7

Malheureusement, nous avons dû stopper les compétitions au mois de novembre.

Après une période d'incertitude, les instances du football nous ont autorisées à reprendre les entraînements, en particulier pour permettre aux jeunes de continuer à s'entraîner et progresser.

En accord avec les mairies (merci à elles), nous avons mis en place des protocoles qui nous ont permis de continuer les entraînements.

Un grand merci aux éducateurs qui ont dû innover dans leurs exercices pour garder des entraînements attractifs pour les jeunes, tout en respectant la distanciation de 2 mètres demandée par les protocoles sanitaires.

Malgré cet arrêt du côté sportif, le bureau a continué son activité pour pérenniser le club.

Dès le mois d'août, nous avons réalisé les installations d'abris de touche sur le terrain de Vezins et celui de La Salle-de-Vihiers.

En octobre, le premier livret du club a vu le jour grâce au soutien financier de tous nos partenaires qui ont continué à nous soutenir. Nous souhaitons également les remercier.



Pour le reste des manifestations, elles ont été annulées : pas de tournoi U11/ U13 en septembre à la Tourlandry, pas de concours de palets, ni de bal, et annulation du tournoi seniors au mois de mai.

Concernant la tombola, comme la saison passée nous avions prévu de la réaliser lors du tournoi senior. Nous effectuerons le tirage lors de notre assemblée qui, nous l'espérons, aura lieu le vendredi 9 juillet à la MCL de Vezins.

Malgré l'incertitude sur les dates de reprise de l'activité sportive, le bureau a déjà commencé à travailler pour anticiper cette nouvelle saison 2021/2022.

Dates des manifestations pour 2021-2022 :

- ▶ 4 septembre 2021 : Tournoi U11 et U13
- ▶ 5 novembre 2021 : Concours de palets
- ▶ 30 avril 2022 : Soirée du foot
- ▶ 26 mai 2022 : Tournoi seniors

Enfin, la saison prochaine verra aussi l'arrivée d'une nouvelle collection pour la boutique.

On espère que celle-ci permettra de nous lancer vers une vraie saison footballistique !

Composition du bureau :

Président : Christophe MANCEAU
 Trésorier : Arnaud MURZEAU
 Secrétaire : Emmanuel CHALOPIN
 Vice-Président : Vincent GOURICHON
 Vice-Président : Rodolphe THOMAS
 Trésorière adjointe : Laetitia SACHOT
 Membres : Marlène LEGER, Nicolas BERGER, Felix CESBRON, Maxime CHAUCHEAU, Alain DEBELLY, Alain FREMONDIÈRE, Jean-François GOURDON, Richard GOUJON, Alexandre GUITTON, Laurent JAGUÉLIN, Anthony LAROCHE, Gaëtan PASCO, Pierre-Antoine COSNARD, Stéphanie LANDREAU, Antoine MAUGIN

Contact :

- 📍 4 rue des Écoles - 49340 VEZINS
- ✉ ostvc.secretariat@gmail.com
- 🌐 www.olympique-saltourvezinscoron.footeo.com



CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL CHLORO'FIL

Le Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil est une association loi 1901 d'éducation populaire. Elle repose sur 3 valeurs fondamentales: la coopération, la solidarité et le respect. Acteur participant à l'animation du développement local au service de l'intercommunalité. Ses missions sont :

- Accueillir et aller vers tous les habitants de l'Agglomération du Choletais, de la petite enfance aux seniors,
- Organiser avec les habitants des 7 communes (Vezins, Chanteloup-les-bois, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, La Tessoualle, Toutlemonde, Trémentines), des espaces d'animations sociales, éducatives, culturelles, familiales, afin de répondre à leurs préoccupations, besoins et envies,
- Accompagner les initiatives sociales, économiques, sportives, culturelles, environnementales de collectifs d'habitants.



Date de création: 21 Février 2004

Historique:

A la création de la Communauté d'Agglomération du Choletais en 2002, 7 communes sont dépourvues de centres sociaux. Au nom de l'équité territoriale, les élus et les habitants de ces communes s'unissent autour du projet de la création d'un Centre Social Intercommunal. De cette dynamique commune, naîtra Chloro'fil.

Retour sur les activités en 2019-2020 (AG – activités...):

Le CSI Chloro'fil, c'est 260 Familles adhérentes. Sur les activités 2019/2020, le CSI Chloro'fil a dû se réinventer avec des reprises d'activités progressives dans le respect des mesures sanitaires strictes. Les effectifs sont limités mais il est possible pour les 11-17 ans et les familles de venir sur des temps d'animations. Pour les adultes et les seniors, les activités en salle ne peuvent pas reprendre en présentiel. En attendant, nous proposons des temps en distanciel (visio) comme la sophrologie. L'activité du Relais Assistants Maternels est maintenue sur rendez-vous, des matinées d'éveil et des matinées de professionnalisation des assistantes maternelles ont lieu sur presque toutes les communes du territoire.

Comment voyez-vous l'après COVID-19 (projet(s)) ?

Après l'épisode pandémique que nous vivons, nous espérons que les habitants soient encore dans une dynamique collective et nous serons là pour les accompagner. Un grand travail de proximité est à poursuivre pour lutter contre

l'individualisme. Dans cette optique, nous allons être en phase de recrutement de bénévoles. Toutes les compétences sont les bienvenues pour les futurs projets. Il est primordial d'affirmer notre rôle de développeur local en continuant le service apporté aux habitants, des animations, l'accompagnement des habitants dans leurs projets sociaux, économiques et environnementaux.

Programme prévisionnel des manifestations pour 2021-2022* :

**Selon l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.*

Pour 2021-2022, le retour du Festi'tour sur les routes cet été, des séjours et des activités d'accueil de loisirs pour les 11-17 ans, des animations pour les familles, les adultes et les seniors... Et des nouveautés sont à venir! Affaire à suivre...

Comment et quand rejoindre votre association :

Vous pouvez rejoindre l'association quand vous le voulez par simple adhésion. Rejoignez-nous, Chloro'fil recherchant des bénévoles. Vous serez les bienvenus !

Composition du Conseil d'Administration :

Présidente: Dominique CLOCHARD
Trésorière: Christelle BORDREAU
Secrétaire: Jean-Claude POIRON

Contact:

📍 40 bis rue de la Libération,
49340 NUAILLE

☎ 02 41 55 93 41

@ chlorofil@wanadoo.fr

f csichlorofil
et lezanimis.chlorofil

🌐 www.csichlorofil.centres-sociaux.fr

RENCONTRE AVEC LUCAS BOTTEREAU

auto-entrepreneur Vezinais de 17 ans !

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Lucas Bottereau, je suis originaire et habitant de Vezins et je viens d'avoir 17 ans. Actuellement, je suis au lycée Sainte Marie à Cholet, en 1^{ère} Générale.

Après le lycée, que souhaiteriez-vous faire ?

Après le lycée, je souhaiterais continuer vers un cursus audiovisuel, notamment vers des formations pour tourner et monter mes vidéos. Je souhaiterais en faire mon métier par la suite.

Comment est venue votre passion pour les drones ?

Un membre de ma famille avait un drone et je trouvais le principe vraiment sympa. J'en ai fabriqué un, puis deux... et bientôt un 3^{ème}. J'ai tout appris par moi-même sur internet pour la technicité et la fabrication des drones ainsi que pour la partie création des vidéos. Par la suite, j'ai rejoint le club de l'Escadron du Choletais (association qui regroupe les pratiquants de l'aéromodélisme de la région du Choletais) afin de progresser et de partager mes connaissances avec d'autres amateurs.

J'ai également déjà participé au championnat de France en 2019. Cette pratique est régie par la Fédération Française d'AéroModélisme (FFAM).

Comment cela fonctionne ?

Cette discipline tend à se répandre notamment grâce aux réseaux sociaux. L'activité principale est la course que l'on pilote en immersion, c'est-à-dire avec une paire de lunettes vidéo ou face à un écran. La machine est équipée d'une petite caméra reliée à un émetteur. Le drone est ensuite piloté avec une radiocommande (un peu comme une manette de console avec des joysticks).

Pourquoi avez-vous décidé de créer votre entreprise ?

Ce qui m'intéresse au-delà du survol et des compétitions de courses de drones, c'est le côté créatif et artistique des images que l'on peut réaliser avec un drone. On peut prendre de la hauteur, survoler l'eau, tourner autour d'objets de façon libre et maniable avec un petit drone adapté à la vidéo.

Avec l'aide et le soutien de mes parents, je me suis lancé sous le statut d'auto-entrepreneur option EIRL (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée). Il me fallait leur aide notamment sur le côté administratif qui est assez conséquent.

En effet, en trouvant le bon statut, il est possible de faire beaucoup de choses, même en étant mineur.

J'ai donc créé mon entreprise qui s'appelle ReelPicture.

Y a-t-il des réglementations pour voler en drone ?

Dans le cadre d'une activité professionnelle, il faut détenir le CATD (Certificat d'Aptitude Télépilote de Drone), que j'ai passé dans un centre agréé en moins d'un mois. Il s'agit d'un examen un peu comme pour passer le code de la route.

Ensuite, pour chacun de mes vols, je dois étudier l'environnement car il existe des zones dites sensibles ou protégées où le pilotage est interdit (par exemple sur des terrains militaires, des centrales nucléaires, des monuments historiques, des prisons, réserves naturelles, parcs nationaux...). En agglomération, il faut également respecter une certaine hauteur de vol, ne jamais perdre de vue

son appareil, ne pas l'utiliser la nuit, ne pas survoler les personnes et véhicules à proximité, etc.

Toutes ces règles sont encadrées par le code de l'Aviation Civile.

Pour un survol professionnel, je dois faire une demande au préalable sur une plateforme dédiée qui transmet ensuite ma demande à la Préfecture.



Que proposez-vous exactement ?

Je propose des prises de vues aériennes, et de la vidéo essentiellement. Je peux aussi faire des photos au sol.

Je m'occupe de tout, du tournage au rendu final (montage, étalonnage...).

Les particuliers et professionnels peuvent-ils faire appel à vos services ?

Les personnes intéressées peuvent me contacter et m'expliquer leur projet. Si c'est possible, je leur adresse une proposition de devis. Dans le cas où cela n'est pas réalisable, je fais en sorte de m'adapter pour m'approcher le plus possible de leurs envies. Ensuite, je me charge des autorisations de la vidéo et du montage. Je peux couvrir tous types d'événements, il y a beaucoup de possibilités !

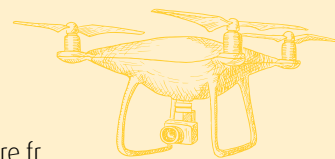
Interview réalisée par Pierre Herbreteau

Contact :

ReelPicture
Lucas Bottereau

☎ 07 69 19 24 09

@ lucas.bottereau@reelpicture.fr





ÉCOLE PUBLIQUE DE L'ÈVRE

Blandine BINET, Directrice de l'établissement :

Après une deuxième année scolaire marquée par la crise sanitaire que traverse le pays, l'école a dû s'adapter au protocole sanitaire mis en place.

L'école de l'Evre accueille 104 élèves domiciliés sur les communes de Vezens, Coron et Chanteloup les Bois et scolarisés de la Petite Section au CM2.

L'école est composée de 2 bâtiments principaux accueillant d'un côté des élèves de maternelle, de l'autre côté les élèves d'élémentaire et d'une structure modulaire afin de parer à l'ouverture pour cette année scolaire d'une seconde classe de maternelle.

Deux nouvelles enseignantes, à savoir mesdames Comont-Beaudequin et Dennemont ont été nommées à la rentrée de septembre 2020.

PS/MS	M ^{mes} Baumard et Dennemont ATSEM : M ^{me} Richard
MS/GS	M ^{me} Comont-Beaudequin remplacée par M ^{me} Fièvre ATSEM M ^{me} Lamoureux
CP/CE1	M ^{mes} Binet et Dennemont
CE1/CE2	M ^{me} Denis
CM1/CM2	M ^{me} Decrand
Direction	M ^{me} Binet

En raison de la crise sanitaire, les projets de l'année se sont vus modifiés, notamment la semaine cirque qui fut annulée.

École publique de l'Èvre

Place Flandres Dunkerque
49340 VEZINS

02 41 49 02 64

ce.0490676u@ac-nantes.fr

www.ecoleprimairedelevre-vezins.e-primo.fr



Les actions spécifiques se sont recentrées au sein de chacune des classes de l'école : découverte artistique autour du thème de l'eau, suivie de la course du Vendée Globe et du jardinage.

Les classes de maternelle bénéficient de séances d'intervenant musical du Conservatoire de Cholet.

Les classes élémentaires (du CP au CM2) profitent des activités sportives de l'Agglomération du Choletais (activité glisse pour les CP- CE1-CE2, activité aquatique pour les CE1-CE2-CM1-CM2, ainsi qu'une classe verte au CISPA de Ribou pour les CM) ainsi que des interventions en faveur de l'environnement.

La classe de CM1/CM2 s'est portée candidate au concours académique du Parlement des enfants. Ce concours consiste en l'élaboration d'une proposition de loi favorisant, pour cette année, l'adoption de pratiques et de consommations alimentaires durables et équilibrées. Ce thème a permis aux élèves, citoyens en devenir, de réfléchir à la promotion d'initiatives et de comportements écoresponsables, ainsi qu'à la recherche d'équilibre nutritionnel.

La découverte de l'école reste possible malgré le contexte : sur rendez-vous auprès de la directrice.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire prochaine de septembre 2021 se poursuivent jusqu'à fin juin.

APEC

Association des Parents d'élèves de l'Ecole Communale

Cette année scolaire, comme pour beaucoup d'associations, aura été difficile pour l'APEC.

En effet, la quasi-totalité des animations prévues ont dû être annulées. Seule la vente de chocolats a pu être mise en place juste avant les fêtes de Noël et ce fut une réussite. Elle sera donc renouvelée l'année prochaine.

Toutes les manifestations auraient permis d'aider à financer l'école de cirque prévue sur la fin de l'année scolaire, mais malheureusement cela ne sera pas le cas. Ce n'est que partie remise !!!

Nous espérons repartir dès septembre sur les projets mis en stand-by et retrouver le public aux différentes animations proposées. Nous serons également ravis d'accueillir de nouveaux parents, de nouvelles idées...

Nous vous donnons rendez-vous en septembre pour l'assemblée générale.

A bientôt,
Le bureau de l'APEC



Composition du bureau :

Co-Présidents : Hélène COUSSEAU
et Ludovic OUVRARD

Trésorière : Stéphanie LAMOUR

Vice-Trésorier : Nicolas BERGER

Secrétaire : Magalie DUCOLLET

Vice-Secrétaire : Alice GOURDON

ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH



Bruno ROBIN, Directeur de l'école privée Saint Joseph de Veziens :

Voici notre préambule au projet éducatif de l'école: "Accompagner nos enfants pour les aider à trouver leur place, en respectant leurs besoins et leurs rythmes".

Pour tendre vers cet objectif, nous sommes attachés à certaines valeurs que nous développons au quotidien :

- Se respecter,
- Développer le goût de l'effort,
- Devenir autonome,
- Apprendre à vivre ensemble,
- S'épanouir,
- Proposer une découverte de l'Évangile tout en respectant la liberté religieuse de chacun.

Malgré les conditions spéciales qui perdurent depuis maintenant plus d'une année, nous avons réussi à mettre en place un aménagement pédagogique qui respecte à la fois les contraintes sanitaires et l'essence

même de l'école, à savoir les apprentissages.

Notre école reste un lieu où chacun acquiert de nouvelles compétences, de nouvelles capacités, tant dans le domaine disciplinaire que dans celui du vivre ensemble. L'équipe éducative, en lien avec les associations de parents, est soucieuse d'apporter aux élèves des valeurs fortes que sont l'ouverture et l'humanité. Nous souhaitons faire grandir tous les enfants qui entrent à l'école et que chacun puisse y trouver un espace de confiance et d'accueil.

C'est ce qui construit l'histoire de notre école Saint Joseph. Une petite école où il fait bon vivre, une école qui cultive les relations simples et vraies !

Cette année, le thème de l'eau traverse nos apprentissages, aussi bien dans nos œuvres d'art qu'en éducation musicale en partenariat avec le Conservatoire de Cholet ou en sport pour notre séjour à Ribou en mai prochain.

École Saint Joseph

📍 Impasse Joseph Giron
49340 VEZINS

@ vezins.stjoseph@ec49.fr

🌐 www.vezins-stjoseph.fr



AUTO-ÉCOLE

DURBECE-BULTEAU

17 rue de Chêneveau, 49340 VEZINS

Tél. : 02.41.64.38.45.

7 place Emmanuel Bodet, 49340 TREMENTINES

Tél. : 02.41.55.41.44.

CYCLO (BSR)
PERMIS AUTO
PERMIS MOTO



Apprentissage deux-roues sur piste privée



TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

Terrassements en tous genres
Assainissements, Voiries réseaux divers
Démolition, Goudronnage, Enrobés
Livraison de Matériaux

10 ancienne rte de Trémentines 49340 VEZINS
02 41 64 40 14 - contact@bouchet-vezins.com



APEL- OGEC

APEL: Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Libre
OGEC: Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

L'APEL et l'OGEC sont deux associations de l'école avec deux bureaux distincts. Elles ont toutes les deux pour but de représenter les parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et de l'équipe enseignante. Les deux associations travaillent en étroite collaboration avec le chef d'établissement, Bruno ROBIN, dans un climat de confiance, afin de veiller au bon fonctionnement de l'école.

L'APEL favorise et garantit le libre choix de l'école et, de par ses actions, apporte un soutien financier à l'établissement, contribue à son développement et permet aux enfants d'accéder à certaines animations.

L'OGEC participe à la prise de décisions sur ce qui se rapporte à l'éducation, l'enseignement, le personnel, aux investissements indispensables pour les besoins des élèves et de l'équipe enseignante. Au niveau départemental, l'OGEC est fédéré en UDOGEC.

Retour activités 2019-2020 :

- Septembre 2019: Pot de rentrée avec présentation du thème de l'année, vente de saucissons
- Octobre 2019: Assemblée Générale ; vente de chocolats
- Novembre 2019: Vente de gâteaux Bijou
- Décembre 2019: Marché de Noël, achat de gobelets réutilisables
- Janvier 2020: Spectacle des 3 chardons, Voyage des CE et CM à La Bourboule
- Février 2020: Vente de sacs à l'effigie des dessins des élèves

Depuis la rentrée 2021, nous avons également réalisé la vente de mugs avec les bonhommes des élèves. Nous avons mis en place des ventes cartables, notamment pour le marché de Noël.

L'après COVID :

Nous espérons un retour à la normale afin que les élèves retrouvent leur école avec toutes leurs activités ainsi que pour l'association, avec le retour des réunions en présentiel et les actions dont voici le programme :

**Selon l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.*

- ▶ Septembre 2021: Pot de rentrée
 - ▶ Octobre 2021: Vente de chocolats
 - ▶ Novembre 2021: Vente de gâteaux Bijou
 - ▶ Décembre 2021: Marché de Noël
 - ▶ Janvier 2022: Spectacle des 3 chardons
 - ▶ Février 2022: Concours de palets
 - ▶ Mars 2022: Loto
- et bien d'autres encore...

Comment et quand rejoindre notre association ?

Chaque parent d'élèves peut, à tout moment de l'année, venir gonfler les rangs de l'association afin d'apporter sa contribution qui nous aiderait beaucoup: une nouvelle idée, un nouveau regard, venez nous rejoindre. Nous avons besoin de bénévoles.



Date de création: 31 décembre 1951

Historique :

Depuis sa création, en 1951, l'association a été menée et animée régulièrement par des parents d'élèves soucieux de contribuer au bon fonctionnement et à l'animation de l'école à travers différentes manifestations. L'équipe s'est maintes fois renouvelée, avec toujours la même envie de bien faire les choses et d'apporter à sa manière, sa contribution à l'école.

Composition du bureau APEL :

Présidente: Sonia MATIGNON
 Vice-présidente: Manuella GOURDON
 Trésorier: Mounir BELAHZEN
 Vice-trésorière: Laura DANIEL
 Secrétaire: Virginie AUDUSSEAU

Composition du bureau OGEC :

Présidente: Magali MERLE
 Vice-présidente: Emeline HAMELIN
 Trésorière: Laëtitia GOURICHON
 Vice-trésorière: Séverine NAUD
 Secrétaire: Laure GIRARDEAU

Contact :

- @ apel.vezins.stjoseph@ec49.net
- 📍 impasse Joseph Giron
49340 VEZINS
- f Ecole St Joseph Vezins
- 🌐 www.vezins-stjoseph.fr

les P'tits Potes

Périscolaire et Accueil de Loisirs

PÉRISCOLAIRE ACCUEIL DE LOISIRS

Chers parents et enfants,

L'année 2020 a bien entendu été marquée par la pandémie de coronavirus, et nous avons dû nous adapter aux différentes mesures sanitaires (fermeture de l'ALSH, renforcement des protocoles, limitation du nombre d'enfants...). Cela n'a pas été évident mais les équipes d'animations sont restées pleinement mobilisées pour la continuité des services.

Le service a connu quelques changements dans le personnel. En effet, Christelle DELAUNAY et Alexandra CHARRUAU sont parties vers de nouveaux horizons.

Le 7 mai 2020, Alban THIBAUD est donc arrivé en remplacement de Christelle DELAUNAY pour assurer la direction des Services Enfance. Depuis le 1^{er} septembre 2020, Augustine OUVRARD a remplacé Alexandra CHARRUAU en tant qu'animatrice.



Enfin, depuis le 10 mai 2021, Virginie SAULAIS est la nouvelle responsable des services Enfance.

M^{me} SAULAIS possède une solide expérience de 30 ans dans l'animation, dont 18 ans en tant que directrice. Nous lui souhaitons la bienvenue ! Nous tenons par ailleurs à remercier Monsieur Alban THIBAUD pour cette année passée au sein de notre commune, et nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses projets.

■ L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est ouvert, les lundis, les mardis, jeudis et vendredis entre 7 h 00 et 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 00.

En 2020, il y a eu 142 inscriptions au service périscolaire.

■ L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

L'ALSH est un lieu de découverte et de convivialité entre les enfants.

Les enfants sont accueillis de 8 h 30 à 17 h 30. Il y a également une possibilité de péricentre de 7 h 15 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 15.

Sur l'année 2020, 117 enfants ont participé aux activités proposées durant les vacances scolaires.

■ PORTAIL FAMILLE KÉSAKO ?

Depuis septembre 2019, la municipalité a fait l'acquisition d'un logiciel afin de dématérialiser les démarches liées à la cantine, la périscolaire et l'accueil de loisirs. A partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, les parents peuvent gérer sur leur espace Famille, les demandes d'inscriptions ou de désinscriptions, le suivi des activités des enfants, le paiement des factures en ligne, et également consulter les actualités des services Enfance.

Le Portail Famille fonctionne pour l'ensemble des enfants (cantine, périscolaire, accueil de loisirs), qu'ils soient de Vezens ou Chanteloup-les-Bois.

Pour les nouveaux arrivants, il faut impérativement se faire connaître en mairie pour que l'espace soit créé.



HB SARL **Hervé BOUSSEAU**
 PLOMBERIE - ELECTRICITE - CHAUFFAGE

28, rue Cheneveau - 49340 VEZINS
 herve.bousseau49@orange.fr
 02 41 64 43 77 - 06 08 64 09 57

ECO artisan **SAS ROBERT GAULTIER**
 La nouvelle énergie du bâtiment

CHARPENTE - MAISON BOIS
 TERRASSE - ESCALIER
 PERGOLA BIOCLIMATIQUE
 MENUISERIE BOIS ALU PVC
 PORTAIL - CLOTURE
 CUISINE - AGENCEMENT SUR MESURE

NOUVELLE EXPO !!
 ZI LA LOGE 49310 VIHERS - 02 41 75 88 14



OUVERTURE DE LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE

des Humeaux à Vezins, depuis le 2 juin 2021

Conformément au projet du territoire 2018/2025, l'Agglomération du Choletais poursuit son programme de réhabilitation et d'équipement des déchèteries. Après celle de l'Ériboire à Saint-Léger-sous-Cholet, c'est au tour de la déchèterie des Humeaux, à Vezins, de démarrer son activité.

Plus sécurisante, plus ergonomique et plus complète, cette nouvelle déchèterie est ouverte à tous les habitants de l'Agglomération du Choletais, et plus particulièrement à destination de ceux de Vezins, Chanteloup-les-Bois, Coron, Nuaillé et Trémentines. Elle remplace ainsi l'éco-point de la commune, qui a fermé ses portes le 1^{er} juin.

Située à 1 km à l'ouest du bourg, le long de la RD147, elle s'étend sur une superficie de 8 445 m². Avec ses six quais, elle peut absorber 32 000 passages par an.

Cette déchèterie, tout comme celles de La Blanchardière et du Cormier à Cholet et de l'Ériboire à Saint-Léger-sous-Cholet, est équipée d'un dispositif de contrôle d'accès. Pour s'y rendre, tous les usagers doivent obligatoirement se munir d'une carte d'accès aux déchèteries.

Aussi, le service Gestion des déchets de l'Agglomération du Choletais, invite tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à effectuer une demande de carte, soit :

- en ligne sur l'espace citoyen du site cholet.fr,
- à l'accueil de la direction de l'Environnement, 11 rue de l'Abreuvoir à Cholet,
- à l'accueil de votre mairie en remplissant le formulaire de demande. Vous serez invité à joindre un justificatif de domicile de moins de trois mois.

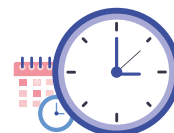
Pour rappel, cette carte offre 12 passages gratuits par an. Elle peut être rechargée de cinq passages pour la somme de 10 €.

- Les usagers peuvent se rendre sur n'importe quelle déchèterie de l'AdC.
- Une seule carte d'accès est nécessaire et elle est utilisable

dans toutes les déchèteries. Si vous possédez déjà une carte, celle-ci reste valable.

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DES HUMEAUX :

Lundi - Mercredi - Vendredi et Samedi :
de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30



Flux acceptés :

- les déchets verts
- les déchets en bois
- les déblais et gravats
- les cartons
- les objets en plastiques durs
- les films plastiques
- le mobilier
- le tout-venant
- la petite ferraille
- les huiles végétales
- les déchets dangereux des ménages
- les huiles minérales
- les cartouches et toners d'impression
- les piles, néons et lampes
- les batteries
- les radiographies
- le verre

Pour plus d'informations :

Agglomération du Choletais
Direction de l'Environnement
Service Gestion des Déchets

☎ N° vert : 0 800 97 49 49 (appel gratuit)



COLLECTE DES DÉCHETS

L'Agglomération du Choletais est en charge de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire (ordures ménagères résiduelles (OMR)).

Les ordures ménagères résiduelles – bacs marrons

Il s'agit des déchets ménagers non dangereux qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective en vue d'une valorisation matière ou d'un traitement adapté. Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte, dans des bacs pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Les déchets ménagers – bacs jaunes

Il s'agit des bouteilles et flacons en plastique, des petits cartons et briques alimentaires, emballages métalliques en acier et en aluminium, des journaux-magazines-revues et de tous les emballages plastiques.

Ils sont collectés en bacs. Déposez vos emballages en vrac (et non pas dans des sacs) et ne pas les imbriquer.

Jours de collecte des déchets pour la commune de Veziins :

Ordures ménagères (bacs marrons)	Emballages ménagers (bacs jaunes)
Vendredi après-midi semaines impaires	Vendredi après-midi semaines paires

Retrouvez toutes les infos sur la collecte des déchets sur Cholet.fr

Nombreux sont ceux qui laissent leurs bacs sur les trottoirs, après ou en dehors des jours de collecte.

En application du règlement des collectes de l'Agglomération du Choletais et notamment son article 4, il vous est rappelé que l'enlèvement des déchets ménagers doit s'effectuer en respectant les dispositions suivantes :

- Pour des raisons de salubrité et de sécurité, les bacs doivent être sortis le moins de temps possible avant la collecte.

- Les bacs doivent être rentrés le jour même et le plus tôt possible après le passage du camion de collecte. Ils ne doivent pas rester sur la voie publique. Tout stationnement des bacs roulants sur la voie publique, en dehors des heures de collecte, est interdit.

Par ailleurs, il vous est également précisé que, conformément au décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets sur le domaine public, le contrevenant s'expose à une contravention de 3^{ème} classe, soit 450 €.

Enfin, le dépôt sauvage est lui puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.



Emballages métalliques

Boîtes de conserves, cannettes, barquettes alu

Aérosols, bidons

Petits emballages cartons

Briques alimentaires

Boîtes, suremballages, cartonnettes

Papiers/Magazines

Tous les papiers

Emballages plastiques

Bouteilles, bidons

Petits flaconnages de produits de toilette

STOP PUB

TROP DE PUB ?

Demandez votre autocollant auprès du Service de Gestion des Déchets pour diminuer le volume de papier dans le bac jaune

NOUVEAU !
Ces emballages vont aussi dans le bac jaune !

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton et aluminium, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les barquettes

Tous les pots et les boîtes

Tous les sachets

Tous les films

COLLECTE DU VERRE

La collecte du verre est assurée en apport volontaire par l'intermédiaire de colonnes réparties sur l'ensemble du territoire de la collectivité.



⊘ Les interdits :

- Le verre à vitre qui est d'une composition chimique différente et qui risque de contenir du bois, du mastic, du fer...
- Les verres en cristal, la vaisselle en verre, la porcelaine, la faïence et la céramique,
- Les ampoules, néons...

Les bons réflexes :

- Afin de respecter la quiétude des riverains, il est interdit de déposer du verre dans les conteneurs entre 22 heures et 7 heures,
- Inutile de laver le verre : il suffit de bien vider les contenants en verre.

Le saviez-vous ?

Les flacons en verre de parfum sont recyclables de la même façon que les pots, bocaux et bouteilles !



Les colonnes sur Vezins

- Parking de la MCL - rue du Parc
- Rue Nationale (en face du cimetière)
- Route de la Tourlandry (à la sortie du bourg)
- Rue du Chapelet (à proximité du garage automobile)
- Chemin du Métreau, à côté du chenil et des Jardins communaux.

AMPOULES, PILES ET BATTERIES

Pourquoi recycler ?



Les piles et les batteries contiennent des métaux lourds (mercure, zinc, plomb, cadmium) en grande quantité, qui sont dangereux pour la santé et pour l'environnement. De même, les lampes contiennent du mercure et appartiennent à la catégorie des petits déchets dangereux.

Comment recycler ?

Pour recycler les ampoules, il faut distinguer deux catégories : les recyclables et les non recyclables. Les ampoules non recyclables sont toutes les ampoules à filament (incandescence, dont halogène et linolite). Il convient de les jeter dans votre poubelle classique avec les ordures ménagères. Les ampoules recyclables sont les ampoules à décharge et à LED (tubes fluorescents, lampes fluo-compactes, lampes led). Elles sont facilement reconnaissables grâce au logo d'une poubelle barrée. Les ampoules dotées de cet insigne doivent être recyclées et jetées dans les poubelles adaptées, disponibles notamment dans les grandes enseignes, dans les magasins de bricolage ou en déchèteries. La liste des points de collecte mis en place près de chez vous par l'organisme Recylum est accessible sur le site Internet : malampe.org.2. Tous les magasins qui commercialisent des piles sont tenus de reprendre gratuitement les piles et petites batteries usagées notamment les enseignes de

distribution alimentaire, bricolage et électronique. Les déchèteries sont également "points de collecte", tout comme certaines entreprises. Il suffit de les déposer dans les bornes ou conteneurs identifiés, situés généralement à l'entrée des magasins, du service après-vente...



COLLECTE DES TEXTILES

Vos vêtements sont usés, trop petits, plus à votre goût? Ils prennent de la place dans les placards mais vous ne savez qu'en faire? Des Points d'Apport Volontaires des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) usagés sont à votre disposition à proximité de chez vous.

Ne jetez pas vos vêtements, linge de maison et chaussures à la poubelle! Même usés, ils auront une seconde vie, à une condition: être déposés dans un point de collecte ou les transformer vous-mêmes.

Quelques astuces pour mieux trier vos textiles :

- Afin que vos vêtements restent propres et secs, déposez-les dans des sacs bien fermés. Attention à ne pas utiliser des sacs trop gros (50 litres maximum), sinon ils ne passeront pas par la trappe.
- N'hésitez pas à mélanger des articles usés et des articles en bon état: ceux qui ne sont pas reportables en l'état seront recyclés pour faire de nouveaux produits.
- Pensez à attacher les chaussures par paires !

A l'heure où chacun semble de plus en plus sensibilisé au respect de notre environnement et plus généralement à l'écologie, il est important que chacun respecte les consignes de tri pour le bien de tous.

Pour toute question, chaque usager peut appeler le service Gestion des Déchets au 0 800 97 49 49 (appel gratuit).



Une colonne est présente sur notre commune, Place André Perret. Une seconde colonne a été installée chemin du Métreau.

DÉCHETS VERTS

Vous en avez assez de devoir vous rendre à la déchèterie ou à l'éco-point de votre commune chaque fois que vous avez tondu votre pelouse ou taillé votre haie ? Des solutions existent pour donner une seconde vie à vos déchets verts et limiter ainsi le nombre de vos déplacements, estimé en moyenne entre 15 et 20 trajets par an. Il est nécessaire pour cela de s'emparer de nouveaux modes de traitement des déchets végétaux.

Le compostage

Le compostage est un processus naturel de décomposition de la matière organique grâce à l'action de micro-organismes : bactéries, champignons, vers de terre. Il permet d'obtenir un engrais naturel gratuit et respectueux de l'environnement.

Que peut-on composter ?

- Les déchets de jardins : feuilles mortes, tontes de gazon en fines couches, fleurs fanées, herbes indésirables (non montées en graine), tailles de haie broyées.
- Les déchets de cuisine : épluchures de légumes et de fruits, filtres et marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, pain, laitages.
- Les autres déchets fermentescibles : essuie-tout usagés, papiers en petite quantité...



Vous commencez quand ?

Le compostage individuel permet de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collectées en porte à porte, ainsi que les

quantités de déchets verts apportés en déchèterie. On estime à 30% des déchets produits, la part des déchets compostables.

Composteur = Bon de réduction

Depuis 2010, l'Agglomération du Choletais propose sur son territoire, une opération de promotion du compostage domestique, en subventionnant à hauteur de 20 euros l'achat d'un composteur dans un des magasins partenaires de l'opération. A ce jour, près de 2 000 bons de réduction ont été délivrés et l'AdC a décidé de poursuivre son action.


**REDUCTION
20€**

Comment obtenir un bon de réduction ?

Résider sur le territoire de l'AdC est la condition de mise à disposition d'un composteur par foyer.

Un seul bon de réduction sera accordé par foyer.

Pour en bénéficier, vous devez renvoyer à l'AdC (Hôtel d'Agglomération, rue Saint Bonaventure, B.P. 62111 - 49321 Cholet Cedex), le bulletin de réservation en téléchargement sur notre site et disponible directement au Service Gestion des Déchets de l'AdC - N° Vert 0 800 97 49 49.

 [Télécharger le bulletin de demande de bon de réduction sur Cholet.fr](#)

Vous recevrez le bon de réduction qu'il vous suffira de présenter pour tout achat d'un composteur auprès d'un des magasins partenaires de l'opération.



GARAGE BOUVET.S

**RÉPARATION
TOUTES MARQUES
TOURISME / UTILITAIRES**

VENTE
véhicules neufs / occasions

**DIAGNOSTIC
ENTRETIEN
CLIMATISATION
PARE-BRISE...**

AVEC ou SANS RDV

02 41 49 96 37
garage-bouvet@orange.fr



L'LEGGETT
IMMOBILIER
AVEC VOUS, ON S'OCCUPE DE TOUT !

**Vous souhaitez
vendre ou acheter
un bien ?**



Rencontrez votre agent local :

Mike Goldsmith
07 89 04 59 55
mikegoldsmith@leggett.fr
www.leggett-immo.com
siret : 800 127 086

Rejoignez notre équipe et devenez conseiller en immobilier indépendant !

Calendrier de collecte des déchets 2021

Calendrier de collecte des déchets 2021

ZONE 13

ZONE 15

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
J 1	26	D 1	27	M 1	35	V 1	36	L 1 Toussaint	45	M 1	48
V 2		L 2		J 2		S 2		M 2		J 2	
S 3		M 3		V 3		D 3		M 3	44	V 3	
D 4		J 4	31	S 4		L 4		J 4		M 4	
L 5		V 5		M 5		M 5		S 5		V 5	
M 6		L 6		J 6		D 6		M 6		M 6	
J 7		S 7		M 7		L 7		J 7		V 7	
M 8	27	D 8		J 8	36	V 8	40	M 8		M 8	
V 9		L 9		S 9		S 9		M 9		V 9	
S 10		M 10		V 10		D 10		M 10	45	M 10	
D 11		J 11	32	S 11		L 11		J 11 Armistice 1918		J 11	
L 12		V 12		D 12		M 12		V 12		S 12	
M 13		L 13		M 13		L 13	41	S 13		D 13	
M 14		M 14		M 14		J 14		D 14		M 14	
J 15		D 15 Assomption		M 15	37	V 15		L 15		M 15	50
V 16	28	L 16		J 16		D 16		M 16		J 16	
S 17		M 17		V 17		S 17		M 17	46	V 17	
D 18		M 18	33	S 18		L 18		J 18		S 18	
L 19		J 19		D 19		M 19		V 19		D 19	
M 20		V 20		M 20		L 20	42	S 20		L 20	
M 21		S 21		M 21		M 21		S 21		M 21	
J 22	29	D 22		M 22	38	V 22		L 22		M 22	51
V 23		L 23		J 23		S 23		M 23		J 23	
S 24		M 24		V 24		D 24		M 24	47	V 24	
D 25		M 25	34	S 25		M 25		J 25		S 25 Noël	
L 26		J 26		D 26		L 26		V 26		D 26	
M 27		V 27		L 27		M 27	43	S 27		L 27	
M 28		S 28		M 28		D 28		J 28		M 28	
J 29	30	D 29		M 29	39	L 29		M 29		J 29	52
V 30		L 30		J 30		S 30		M 30		V 30	
S 31		M 31		V 31		D 31		J 31		S 31	

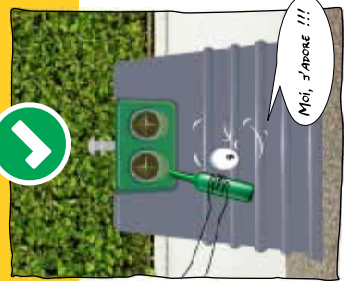
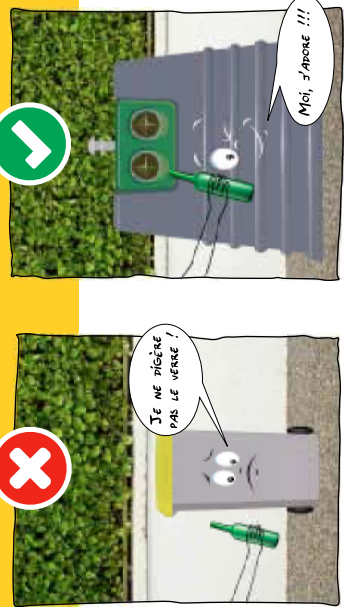
JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
J 1	26	D 1	27	M 1	35	V 1	36	L 1 Toussaint	45	M 1	48
V 2		L 2		J 2		S 2		M 2		J 2	
S 3		M 3		V 3		D 3		M 3	44	V 3	
D 4		J 4	31	S 4		L 4		J 4		M 4	
L 5		V 5		M 5		M 5		S 5		V 5	
M 6		L 6		J 6		D 6		M 6		M 6	
J 7		S 7		M 7		L 7		J 7		V 7	
M 8	27	D 8		J 8	36	V 8	40	M 8		M 8	
V 9		L 9		S 9		S 9		M 9		V 9	
S 10		M 10		V 10		D 10		M 10	45	M 10	
D 11		J 11	32	S 11		L 11		J 11 Armistice 1918		J 11	
L 12		V 12		D 12		M 12		V 12		S 12	
M 13		L 13		M 13		L 13	41	S 13		D 13	
M 14		M 14		M 14		J 14		D 14		M 14	
J 15		D 15 Assomption		M 15	37	V 15		L 15		M 15	50
V 16	28	L 16		J 16		D 16		M 16		J 16	
S 17		M 17		V 17		S 17		M 17	46	V 17	
D 18		M 18	33	S 18		L 18		J 18		S 18	
L 19		J 19		D 19		M 19		V 19		D 19	
M 20		V 20		M 20		L 20	42	S 20		L 20	
M 21		S 21		M 21		M 21		S 21		M 21	
J 22	29	D 22		M 22	38	V 22		L 22		M 22	51
V 23		L 23		J 23		S 23		M 23		J 23	
S 24		M 24		V 24		D 24		M 24	47	V 24	
D 25		M 25	34	S 25		M 25		J 25		S 25 Noël	
L 26		J 26		D 26		L 26		V 26		D 26	
M 27		V 27		L 27		M 27	43	S 27		L 27	
M 28		S 28		M 28		D 28		J 28		M 28	
J 29	30	D 29		M 29	39	L 29		M 29		J 29	52
V 30		L 30		J 30		S 30		M 30		V 30	
S 31		M 31		V 31		D 31		J 31		S 31	

Attention, en raison des 53 semaines de 2020, les collectes en semaines paires passent en semaines impaires et vice versa.

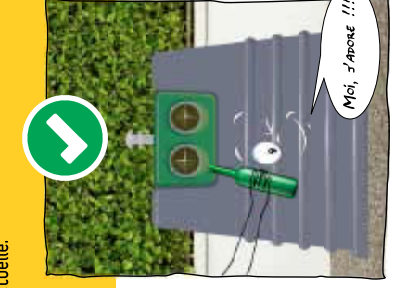
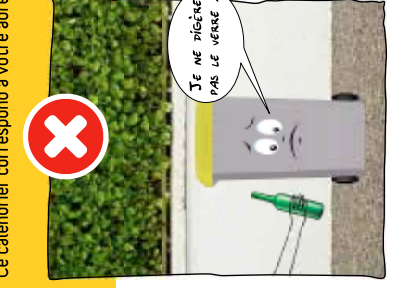
- Collecte des ordures ménagères résiduelles (bac marron) > Vendredi matin des semaines impaires.
- Collecte des emballages ménagers (bac ou sac jaune) > Vendredi matin des semaines paires.
- Jour férié. Période avec un décalage de jour de ramassage.

Attention, en raison des 53 semaines de 2020, les collectes en semaines paires passent en semaines impaires et vice versa.

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (bac marron) > Vendredi après-midi des semaines impaires.
- Collecte des emballages ménagers (bac ou sac jaune) > Vendredi après-midi des semaines paires.
- Jour férié. Période avec un décalage de jour de ramassage.



Ce calendrier correspond à votre adresse actuelle.



Le Choletais
L'audace pour réussir

consignes de tri sur environnement.cholet.fr
ASSOCIATION DES CHOLETAIS - Service Gestion des Déchets
APRIL 2021
N° Vert 0 800 97 49 49



CHOLETBUS 2 ROUES

Location de vélo à assistance électrique

Le service CHOLETBUS 2 roues est un service de location de vélo avec assistance électrique pour les personnes de plus de 18 ans résidant sur Cholet et son agglomération. L'objectif est d'encourager la pratique quotidienne du vélo mais aussi d'avoir la possibilité de tester l'adéquation de l'assistance électrique sans avoir à investir dans un 1^{er} temps.

Pour 35 €/mois ou 350 €/par an, vous pouvez louer un vélo tout équipé avec entretien inclus !

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, contactez le service par téléphone ☎ 02 41 49 47 58 ou par mail @ 2roues.tpc@choletbus.fr et souscrivez un contrat de location auprès de Transports Public du Choletais, 24 rue de la Jominière, 49300 Cholet. Vous repartirez alors avec votre vélo !

VOUS SOUHAITEZ ACHETER UN VELO ELECTRIQUE ?

L'Agglomération du Choletais accorde une aide, sous forme de subvention, aux habitants de l'agglomération qui feront l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf.

Le principe? Une aide financière plafonnée à 25 % du prix d'achat, dans une limite de 250 €, sans condition de ressource et pour tout habitant, majeur de l'AdC. Les vélocistes partenaires de l'opération, diffuseront un dépliant d'information et colleront un adhésif sur leurs vitrines.

Pour plus d'informations :
 Service Choletbus 2 roues,
 24 rue de la Jominière, 49300 CHOLET.
 ☎ 02 41 49 47 58
 @ 2roues.tpc@choletbus.fr

Location de vélo à assistance électrique

35€/mois
350€/année

Choletbus 2 Roues

Jusqu'à 250€ remboursés !

Roulez électrique !

Passer à l'action !

Choletbus 2 Roues

Le Choletais



URBANISME

les aides financières

Vous souhaitez réaliser des travaux ? acheter ? des aides existent !

■ AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS – LA "PRIME'ACCESSION"

Venez habiter en centre ancien, l'Agglomération du Choletais vous aide à réaliser vos travaux !

L'Agglomération du Choletais propose une subvention pour donner un coup de pouce aux primo-accédants dans leur projet d'acquisition-amélioration d'un logement en centre ancien. Cette action a pour objectif de :

- Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs par l'accueil de nouveaux habitants,
- Favoriser l'accession à la propriété,
- Encourager la réhabilitation des logements anciens et vacants,
- Valoriser le patrimoine des centres anciens.

Pour qui ?

La subvention Prime'Accession est destinée aux primo-accédants qui respectent les plafonds de ressource du Prêt à Taux Zéro (zone B2 pour l'ensemble de l'Agglomération du Choletais).

Un primo-accédant est une personne qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale depuis plus de 2 ans.

Quels sont les territoires éligibles ?

Les centres anciens des 26 communes de l'Agglomération du Choletais: Vezins, Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Les Cerqueux, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, Lys-Haut-Layon, Maulévrier, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuillé, Passavant-sur-Layon, La Plaine, La Romagne, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, La Séguinière, Somloire, La Tessoualle, Toutlemonde, Trémentines, Yzernay.

Pour les communes couvertes par un Plan Local d'Urbanisme: zonage UA (centre ancien) et/ou zone assimilable.

Pour les communes couvertes par une carte communale ou soumises

au Règlement National d'Urbanisme (RNU) : périmètre défini.

Quelles sont les autres conditions à respecter ?

Le bâti doit avoir été construit avant le 1^{er} janvier 1960.

Les travaux subventionnés :

- Gros œuvre (structure du bâti, maçonnerie),
- Toiture (charpente, couverture),
- Travaux d'économie d'énergie (isolation, équipements de chauffage, menuiseries extérieures),
- Réseaux (eau, électricité, gaz),
- Équipements sanitaires (baignoire, douche, WC, lavabo, robinetterie).

Les travaux (fourniture et pose) doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Quel est le montant de la subvention ?

20 % du montant HT des travaux, plafonnés à 25 000 € HT de travaux, soit une subvention maximale de 5 000 €.

Bonus de 2 000 €, accordé si le logement est vacant depuis plus de 3 ans et si la subvention principale a atteint le seuil maximal de 5 000 €.

À quel moment déposer ma demande ?

Dans les 3 mois suivant la signature de l'acte de l'achat et avant le démarrage des travaux.

À quel moment je reçois la subvention ?

Une fois les travaux achevés, sur présentation des pièces justificatives (acquisition, factures acquittées et photos des travaux, ...) et sous réserve de la conformité avec le projet initial.

 Toutes les informations sur Cholet.fr

LES BOURSES

communales et intercommunales

La Ville de Cholet et l'Agglomération du Choletais versent différentes bourses aux jeunes :

- la bourse communale d'enseignement secondaire,
- la bourse initiatives jeunes,
- la bourse intercommunale d'enseignement supérieur,
- la bourse intercommunale d'aide à l'orientation,
- la bourse intercommunale pour stage ou séjour académique à l'étranger,
- la bourse intercommunale de soutien au concours du Meilleur Apprenti de France.

 Renseignez-vous sur cholet.fr



DEPANNAGES
ENTRETIENS
CHAUDIÈRES GAZ
TOUTES MARQUES



ZI des Grands Bois,
1 rue de Belgique
49280 LA SEGUINIÈRE
e-mail : sav@sodegaz.fr
Site : www.sodegaz.fr

02 41 56 21 85

Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales ?

- 01** Je me rends sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Elections »
- 02** Je crée mon compte personnel service-public (ou je m'identifie via FranceConnect)
- 03** Je rentre mes informations personnelles et j'indique le code postal de la commune où je souhaite m'inscrire
- 04** Je fournis les informations et pièces justificatives* demandées, soit numérisées, soit par voie postale

* Pièce d'identité et justificatif de domicile

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

- 1** L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})
- 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3** La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).




EMMAÜS

Collecte Vezins

Vous souhaitez faire un don de matériel à la communauté Emmaüs ?

Déposez vos objets, le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00 au local situé rue des Frairies, à proximité de la cour de l'école de l'Èvre.

Contact M. et M^{me} BOUVET

☎ 02 41 64 45 88

PAROISSE SAINTE MARIE DES SOURCES DE L'ÈVRE

La paroisse Sainte Marie des Sources de l'Èvre regroupe 4 relais : Vezins, Chanteloup-les-Bois, Nuillé et Trémentines.

Secrétariat paroissial Sainte Marie des Sources de l'Èvre :

📍 2 Place Hubert Cassin - 49340 Trémentines

☎ 02 41 62 59 59

@ paroissestемarie49340@orange.fr

Correspondant Relais de Vezins :

Madame Marie-Madeleine BRÉGEON

☎ 02 41 58 05 15

📍 Salle Saint Pierre - 13 bis rue Saint Pierre

Une permanence est assurée le mardi de 10 h 00 à 11 h 00.

🌐 Toutes les infos sur le site internet: www.choletcatho.net

ACHAT GROUPE

de fioul domestique

Madame Bernier s'occupe du service de groupement de fioul sur notre commune. Passez votre commande auprès d'elle pour bénéficier de tarifs avantageux :

☎ 02 41 64 46 17

Voici les dates de livraisons en 2021 :

- ▶ Mardi 7 septembre
- ▶ Mardi 5 octobre
- ▶ Mardi 9 novembre
- ▶ Mardi 7 décembre



ENCOMBRANTS

Les personnes âgées souhaitant se débarrasser d'encombrants (appareils ménagers et autres) sont invitées à se faire connaître en mairie. Les employés communaux procéderont au ramassage sur rendez-vous.

Pour rappel, ce service est seulement proposé à destination des personnes ayant des difficultés pour se déplacer et sans famille à proximité, ni moyen de locomotion.



STOP AUX DÉJECTIONS CANINES!

La mairie déplore, de plus en plus, l'absence de civisme de la part de certains propriétaires d'animaux. Les crottes de chiens laissées dans les espaces publics, posent de nombreux problèmes: des accidents, des désagréments visuels et olfactifs, des problèmes d'ordre civique, mais aussi une dégradation de l'image de la commune.

Chaque propriétaire de chien est donc prié de ramasser les excréments de son compagnon, que ce soit au milieu d'une rue, sur le trottoir, dans les espaces verts ou dans les massifs. Pour cela, il suffit simplement de se munir d'un sac pour ramasser les déjections de son animal lors de ses balades. La propreté de notre commune repose avant tout sur le comportement responsable de chacun de ses administrés! La commune est notre espace de vie, respectons-le.



UN BON USAGE DES TROTTOIRS

Le stationnement des véhicules est un problème récurrent. Il est nécessaire de rappeler qu'il est interdit de garer son véhicule sur les trottoirs, comme il est interdit de stationner devant les accès aux propriétés riveraines et tout simplement interdit quand le stationnement est susceptible d'occasionner une gêne pour les secours: camion de pompiers, ambulance ou véhicule de gendarmerie.

Aussi, il nous semble indispensable de rappeler que les trottoirs sont réservés aux piétons pour leur sécurité, notamment pour les parents accompagnés de leurs enfants en poussette et les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant. Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à poursuivre leur chemin en descendant sur la chaussée au risque de se faire faucher par une voiture....

Le stationnement sur les trottoirs constitue une gêne passible de contravention ainsi qu'il est défini dans les articles R417-5 et

R417-10 inhérents à la réglementation du stationnement des véhicules sur les trottoirs. En cas de non-respect vous encourez une amende pouvant aller jusqu'à 135 €!

Merci de garer votre véhicule sur les emplacements prévus à cet effet et de faire, éventuellement, quelques pas à pied pour regagner votre domicile.

Un petit rappel concernant les emplacements de stationnement possibles sur notre commune:

Devant la Mairie, Place Flandres Dunkerque, Place André Perret, Place du Général de Gaulle, Place Monseigneur Cesbron (sur le côté de l'église), rue Saint-Pierre, Parking de la Maison Commune de Loisirs, rue du Parc, Parking de la salle de sport, rue du Parc, Place Médard Turpault (école privée)...

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.



Mairie de Veziens!

VOTRE VÉHICULE EST EN STATIONNEMENT GÉNANT OU INTERDIT


Stationner sur le trottoir, c'est obliger les piétons à marcher sur la chaussée!

Pour rappel, les articles R417-10 et R417-11 du code de la route, prévoient des amendes allant jusqu'à 135 € en cas de non-respect!



En cas de récidive, vous ferez l'objet d'une verbalisation.

Ensemble, appliquons les bons gestes citoyens!



THOLIA

ARCHITECTURE

BERNARD PAILLAT

Conception et réalisation architecturale

Diagnostic architectural et énergétique

Mise en conformité accessibilité

Urbanisme et étude parcellaire

11 rue Saint Joseph
49360 MAULEVRIER
Tél : 02 81 93 20 13
Fixe : 02 90 87 11 71
b.paillat@tholia.fr
www.tholia.fr



E. GOURICHON

1 rue des frairies
49340 VEZINS
Tél. 02 41 64 40 18
www.etsgourichon.fr

Plus de 100 ans de Savoir-faire

 ÉNERGIES RENOUVELABLES

 CHAUFFAGE CLIMATISATION

 SANITAIRE SALLE DE BAINS

 IRRIGATION RÉCUPÉRATION EAU

 ÉLECTRICITÉ

 PLOMBERIE SANITAIRE



ENTRETIEN DES PIEDS DE MURS

Depuis le retour des beaux jours, les mauvaises herbes se multiplient. La municipalité en appelle à la bonne volonté de chacun, en ce qui concerne l'entretien des pieds de mur et des trottoirs.

De fait, chaque habitant, au droit de sa façade et en limite de propriété, est tenu de maintenir ses pieds de mur et ses trottoirs en bon état de propreté, de les nettoyer (balayage), de les désherber (par arrachage ou binage; l'application de produits phytosanitaires étant interdite sur le domaine public) et de les démousser.

Une autre solution agréable à l'œil est de mettre en place du fleurissement de pied de mur. Le CPIE Loire-Anjou peut vous aider dans cette démarche.

La participation de chacun à l'embellissement et au bon entretien est fortement appréciable pour maintenir la qualité de vie dans notre commune.

ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES ARBRES ET HAIES



Les bonnes pratiques à adopter

Le mauvais entretien des haies peut induire une altération du paysage, des déséquilibres environnementaux, une dégradation des réseaux (électriques, téléphoniques...) et freiner le déploiement de la fibre optique.

Il revient aux propriétaires d'élaguer les haies, arbustes et arbres situés sur leur terrain lorsqu'elles sont trop proches des lignes de communication.

SARL CHARLOS



THIERRY CHARLOS
40 RUE NATIONALE
49340 VEZINS

POSE DE CARRELAGE
FAIENCE
CHAPE FLUIDE BELITEX

☎ 02.41.64.96.93

E-mail : sarl.charlos@wanadoo.fr

SUPER U

Vihiers



Centre Commercial
Les Courtils VIHIERS

49310 LYS-HAUT-LAYON

Tél. : 02 41 75 01 39

Fax. 02 41 56 12 54

www.superu-vihiers.com

FEUX DE PLEIN AIR

PARTICULIERS

Les déchets dits verts (non secs) sont des éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage... et dont le taux d'humidité empêche une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est donc interdit.

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux secs par les particuliers est toléré en dehors des zones urbaines, à la condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage. Un nouvel arrêté a été pris par le Préfet de Maine et Loire, le 11 mars 2019, définissant les tolérances et interdictions concernant les feux de plein air.

Cette tolérance n'est accordée que :

- de 11 h 00 à 15 h 30 durant les mois de décembre, janvier et février,
- de 10 h 00 à 16 h 30 les autres mois (sauf arrêté préfectoral).

Le brûlage est interdit notamment :

- En cas de prévisions ou constat d'un épisode de pollution,
- En périodes de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction,
- À une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation, construction, route, autoroute, voie ferrée, ligne aérienne électrique ou téléphonique...

Tout feu à l'air libre doit faire l'objet d'une surveillance constante

jusqu'à sa complète extinction et une réserve d'eau doit être disponible à proximité.

En cas de non-respect, une amende de 450 euros peut être appliquée.

Si les voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent, par ailleurs, engager la responsabilité du pollueur pour nuisances olfactives.

AGRICULTEURS

Le brûlage à l'air libre par les agriculteurs de résidus végétaux générés par leurs activités agricoles est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent, en particulier pour la destruction des produits issus de la taille et de l'arrachage des vignes, des haies bocagères et des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies.

Cette autorisation est limitée à la période du 16 octobre au 15 mai, entre 7 h 00 et 17 h 00.

PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à brûler à moins de 200 mètres et à l'intérieur des zones boisées. Cette autorisation (sous conditions) est toutefois limitée à une période allant du 16 octobre au 15 février et du 1^{er} avril au 15 mai entre 7 h 00 et 17 h 00.



LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé, par sa durée ou sa répétition ou son intensité, et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que :

- Tondeuses à gazon,
- Pompes d'arrosage à moteur à explosion,
- Tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... etc.

Ces travaux ne peuvent être effectués seulement :

- ▶ les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 30
- ▶ les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00
- ▶ les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Les occupants de locaux d'habitation et leurs dépendances doivent prendre toutes les dispositions pour ne pas troubler le voisinage notamment par l'usage fréquent, répétitif ou intempestif d'instruments de musique, d'appareils électroménagers (radio, télévision, chaîne hifi, machine à laver, etc.), ou par la pratique d'activités non adaptées.



“ Pensez à enlever vos voitures des trottoirs ! ”

PLANNING BALAYEUSE 2021

L'entreprise Brangeon qui est mandatée par la commune afin de procéder au balayage de voiries, interviendra le **mardi 3 août 2021**.

Merci de libérer les stationnements le long des trottoirs ce jour-là !

Planning désherbage vapeur 2021

Voici le planning d'utilisation sur notre commune pour 2021 :

- ▶ Du 28 juin au 9 juillet
- ▶ Du 9 au 20 août
- ▶ Du 30 août au 10 septembre
- ▶ Du 20 septembre au 1^{er} octobre
- ▶ Du 18 au 29 octobre



© Dominique GUIBERT - Sous la neige, une photo du pré de la Ferchauderie transformé en bassin de rétention



© Marie LEVASSEUR - Coulée des Douves



© Dominique GUIBERT Toujours du même pré, avec en arrière plan les cabanes des jardins communaux



© Michèle GUILLOU - Soir de printemps à la Coulée des Douves



© Pauline JOSEPH - Micro jardin du square des Jardins (réalisation de Capucine, Ylann, Océane, Marine et Enora)



© Séverine FAVEREAU - Cygne noir à la Coulée des Douves



© Jean Marie POINEL - L'arbre à chouette



© Jean Marie POINEL - Pont des Douves du Château (visible depuis la Coulée des Douves)



© Liliane TIJOU - Etang de l'Uzellière



© Clervie GUILLOU - Aperçu des prés depuis l'ombrage chemin de la Moutinierie



© Didier GENDRAUD - Lever de soleil sur le bocage - La Seigneuretterie



La signalisation professionnelle

425 rue Pierre et Marie Curie
ZA des Couronnères
Liré
49530 ORÉE D'ANJOU

Tél. : 02 40 98 62 75
Courriel : contact@sarl-lsp.fr
Site internet : www.ste-lsp.com

La signalisation horizontale

La signalisation verticale

Les aménagements spécifiques

votre sécurité est notre priorité !

Vous souhaitez vendre un bien immobilier ?

Bénéficiez d'une **ESTIMATION GRATUITE AU JUSTE PRIX DE VOTRE BIEN !**

CHOISISSEZ LA QUALITÉ D'UN RÉSEAU LEADER : 5 000 conseillers + de 40 000 biens

Proche de vous, je suis là pour vous conseiller et vous accompagner, je vous offre :

- Une estimation personnalisée à votre domicile
- Une réelle expertise sur les prix de votre quartier



Eric Macé
Conseiller indépendant en immobilier
Veziens
06 75 84 12 21
eric.mace@safiti.fr

SAFTI recrute, contactez-moi !

Confiez-nous votre projet en toute sérénité !



Agent commercial - RSAC ANGERS - n°520 410 275 00017



AUDITION CONSEIL
Des spécialistes de confiance

Pierre LOUP - Sylvie GUERAS - Florent GRASSINEAU
Elodie POUDRAY - Anne-Sophie PASSELANDE
Tom CRETIN-MAITENAZ

- **Conseils** aux malentendants
- **Bilan** audio prothétique **personnalisé** et gratuit*
- **Prêt** des aides auditives à l'essai pendant 1 mois**
- Suivi et **assistance technique** de tous types d'aides auditives
- **Partenariat** avec de nombreuses **mutuelles**.

*bilan à but non médical** si prescription médicale



Pour tout renseignement :

AUDITION CONSEIL CHOLET
Pl St Pierre **02 41 58 12 78**
Rue d'Austerlitz **02 41 64 00 65**




PRÊT IMMOBILIER

C'EST PLUS SIMPLE QUAND ON S'ADRESSE À CEUX QUI DÉCIDENT.

- ✓ Une forte implantation locale pour être au plus proche de vous
- ✓ 97 % des décisions sont prises au niveau des Caisses locales

Renseignez-vous auprès d'un conseiller
Place de l'Abbé Thuillier - Trémentines
39441@creditmutuel.fr - 02 41 21 49 49

Crédit Mutuel

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'était pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Sous réserve d'acceptation du dossier.

Crédit Mutuel Trémentines - RCS 786 219 790 00015 - Place de l'Abbé Thuillier 49340 Trémentines. Orias n°07 003 758. Crédit photos : Getty Images. Mars 2021.